

Des
liens utiles
& solidaires

Rapport financier **2012**



CENTRE LOIRE

Le bon sens a de l'avenir

www.ca-centreloire.fr

sommaire

- 04 Rapport de gestion
- 21 Déclaration des personnes physiques
- 22 Comptes consolidés
- 65 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 67 Comptes individuels
- 93 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels
- 95 Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
- 97 Assemblée générale

1- Environnement économique et financier

La nouvelle année commence avec une note d'optimisme au même titre que l'année 2012. Cette dernière n'a pourtant pas été épargnée par les tensions sur les marchés financiers.

Le début d'année a été positif, marqué par l'intervention de la Banque centrale européenne avec ses 2 opérations de refinancement long terme (1 000 Mds) qui avaient pour objectif de soutenir les établissements bancaires européens dans leur rôle de refinancement de l'économie européenne.

Dès la fin du 1^{er} trimestre 2012, le retour à la réalité a été difficile, avec l'aggravation de la crise européenne et le retour du spectre de l'éclatement de la zone euro. Les incertitudes politiques en Grèce remettaient en cause les avancées majeures réalisées sur la restructuration de la dette publique du pays. L'Espagne, quant à elle, voyait sa situation se dégrader, n'arrivant pas à contenir son déficit et sa dette qui s'aggravaient sous l'effet d'une forte récession.

À cela s'ajoute la dégradation des perspectives économiques en Europe. En effet, l'économie mondiale et principalement l'économie européenne a souffert en 2012, affectée par la baisse des 2 principales composantes du PIB des États européens qui sont la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Ainsi, la progression du PIB européen sur l'année dernière devrait être voisine de 0 % avec de fortes disparités entre les États européens.

Face à ce regain de pessimisme, les marchés financiers se sont dégradés sur le 2^e trimestre

2012 et les taux des États dits "périphériques" ont été poussés à des plus hauts historiques courant juillet 2012.

Dans ce contexte, l'année 2012 fut indéniablement l'année de la Banque centrale européenne. Sous l'impulsion de son président, elle a réussi à infléchir l'orthodoxie germanique et à écarter le risque d'implosion de la zone euro en optant pour une interprétation plus souple et pragmatique de la mission de la Banque centrale européenne.

La promesse, par le principal banquier européen, d'achats illimités de dettes des pays engagés dans un processus avéré de réformes a permis une très nette détente des taux de financement des États membres les plus fragiles et a convaincu les marchés qu'il fallait laisser aux politiques économiques le temps nécessaire pour juger de leur efficacité. La BCE s'est ainsi éloignée de son strict mandat anti-inflation.

Face à ces décisions fortes, les marchés ont repris des couleurs sur le 2^e semestre 2012, les rendements obligataires espagnols et italiens à 10 ans ont sensiblement reculé sur des niveaux de 5,25 et 4,50 %, l'indice parisien a quant à lui atteint ses plus hauts, terminant l'année à 3 641 points (+ 15 % sur l'année). Les valeurs financières ont tiré leur épingle du jeu en progressant respectivement de : Crédit Agricole + 40 %, BNP Paribas + 40 % et Société Générale + 65 % sur 2012. La parité euro dollar a évolué au gré des craintes liées à la zone euro (l'euro est passé de 1,20 \$ à fin juillet à 1,30 \$ en fin d'année).

Les États européens dits "Core", comme l'Allemagne et la France, ont profité de la défiance vis-à-vis des pays les plus fragiles en Europe. Les investisseurs recherchant la qualité, ces pays se sont refinancés sur des niveaux historiquement bas. Les taux d'emprunts allemands et français à 10 ans ont été en moyenne de 1,58 et 2,54 % sur 2012 (respectivement 1,30 et 2 % à fin 2012).

Malgré un début d'année 2013 positif sur les marchés, les investisseurs seront davantage attentifs aux fondamentaux économiques, sans pour autant écarter les problématiques liées à la dette souveraine en Europe.

La sortie de crise dépendra, d'une part, de la manière dont les pays de la zone euro vont maîtriser et réduire leurs endettements tout en cherchant à renouer avec la croissance économique.

L'équation peut paraître difficile à résoudre, mais les États de la zone n'auront pas le choix, car l'assainissement de leurs comptes publics passera par la création de la richesse et les recettes fiscales qui en découleront.

D'autre part, le dénouement de la crise trouvera sa source dans la capacité des pays européens à franchir un palier supplémentaire en termes de gouvernance commune et d'intégration économique, budgétaire et fiscale. La zone euro passera ainsi d'un statut de simple zone monétaire à un statut de zone économique à part entière.

2 - L'activité en 2012

Dans le domaine financier, on a pu observer une décreue des taux monétaires et obligataires et une détente sur le front de la liquidité interbancaire sur le second semestre.

Après une année 2011 marquée par la crise boursière et la chute de 17 % de l'indice CAC 40 des actions françaises, l'année 2012 a connu un rebond de 15,3 %, clôturant ainsi l'année à 3 641 points.

Dans ce contexte économique, Centre Loire a poursuivi son développement commercial et sa présence sur le territoire au service du développement de l'économie régionale. Près de 7 300 nouveaux clients nous ont rejoint, permettant un développement de notre fonds de commerce de 1,2 % sur un an.

La collecte des ressources

Comme en 2011, les ménages ont privilégié la constitution d'une épargne de précaution sur des supports sécurisés. L'année 2012 restera

celle de l'épargne bilancielle marquée par la réforme du Livret A et du Livret de développement durable ainsi que le fort développement des dépôts à terme.

Notre clientèle s'est majoritairement tournée vers des placements bancaires plus traditionnels au détriment des valeurs mobilières et de l'assurance vie. L'encours de collecte progresse de 4,4 % sur un an pour atteindre 16 694 millions d'euros fin 2012.

La collecte monétaire est la plus impactée par la situation économique et sociale dégradée avec un repli de 2,7 % par rapport à décembre 2011 pour s'établir à 2 395 millions d'euros. On enregistre une baisse à la fois sur les dépôts à vue qui diminuent de 45 millions d'eurosur 12 mois, soit - 1,9 %, et sur les titres de créances négociables qui perdent 20 millions d'euros.

À l'inverse, la croissance de **l'épargne bancaire** s'accélère en 2012. Elle termine à 7 250 millions d'euros, soit une croissance de 10 % par rapport à décembre 2011. Ces résultats ont pour origine, d'une part, le relèvement des plafonds des Livret A et LDD et le maintien d'une rémunération attractive, et d'autre part par la prudence des épargnants face au contexte de crise. L'activité sur les dépôts à terme présentant eux aussi une rémunération attractive a été particulièrement forte avec une progression de 35,3 % sur l'année.

Malgré un début d'année difficile, l'encours des **valeurs mobilières** a connu une belle remontée en fin d'année qui nous permet de revenir au niveau de décembre 2011. La baisse des encours sur les OPCVM (- 14,6 %) est compensée par une hausse des actions (+ 8,6 %) et des obligations (+ 12 %).

Le rebond de l'assurance vie sur le dernier trimestre 2012 nous permet d'enregistrer une progression de 2,7 % par rapport à 2011 (performance meilleure qu'en 2011). Les supports euros continuent à garder la faveur des épargnants.

Les crédits par marché

Dans un contexte économique difficile, l'activité crédit est restée très forte, Centre Loire continuant de financer l'économie régionale et enregistrant des gains de parts de marché. Après un début d'année tendu, les taux d'intérêts ont progressivement baissé pour atteindre des niveaux historiquement bas fin 2012.

Le montant des nouveaux crédits atteint 1 984 millions d'euros, soit un recul limité à 1,1 % sur un an. Les remboursements anticipés s'élèvent à 309 M€, en retrait de 32 %. L'encours de crédits atteint 11 450 millions d'euros, en progression de 4 % par rapport à fin 2011.

3 - Rapport financier

3.1 Les comptes consolidés du Crédit Agricole Centre Loire

L'Union européenne a adopté, le 19 juillet 2002, le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

En accord avec la Commission bancaire, le périmètre de consolidation est composé de la Caisse régionale et des 91 Caisses locales qui lui sont rattachées.

Le bilan consolidé

Il est rappelé que les commentaires du bilan consolidé se font sur la base des exercices arrêtés au 31/12/2011 et 31/12/2012. Le total du bilan arrêté au 31 décembre 2012 s'établit à 13,5 milliards d'euros et en augmentation de 0,6 milliard par rapport au 31 décembre 2011.

Examinons les principales évolutions des postes d'une année sur l'autre.

• À l'actif

Les prêts et créances sur la clientèle passent de 10 736 millions d'euros en 2011 à 11 217 millions d'euros en 2012, soit une augmentation de 4,5 % principalement en raison de la hausse des prêts habitat et des prêts de trésorerie. Une analyse détaillée de l'activité crédit est faite dans le rapport d'activité. Le poste des actifs financiers disponibles à la vente est en augmentation de 13,18 %, ce qui s'explique par les investissements en OPCVM et obligations de l'exercice.

Nous observons également, sur l'année 2012, une augmentation de 26,8 millions d'euros des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, en raison des investissements en obligations de 2012.

Les immobilisations corporelles augmentent de 6,3 millions d'euros sur l'exercice suite à la mise en place du nouveau concept d'agence bancaire.

• Au passif

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit progressent de 241 millions d'euros principalement à cause de la hausse des encours d'emprunts en blanc avec CASA nécessaires au financement de l'encours des prêts octroyés par la Caisse régionale.

Les dettes envers la clientèle augmentent de 332 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011, cette variation provient notamment de la hausse des dépôts à terme de notre clientèle pour 359 millions d'euros.

Enfin, les capitaux propres augmentent de 86 millions d'euros (+ 5,5 %). Cette évolution s'explique principalement par l'affectation du résultat 2011 en réserve.

Le compte de résultat consolidé

Le produit net bancaire s'établit à 357,6 millions d'euros, en diminution de 10,06 % par rapport à 2011. Cette variation s'explique principalement par :

- l'impact du changement de modalités de valorisation des titres SAS Rue La Boétie,
- la dépréciation de la participation SACAM International,
- l'absence de dividende versé par la SAS Rue La Boétie sur l'exercice.

Le résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation et les dotations aux amortissements augmentent de 3,2 %.

Malgré la bonne gestion des charges de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation apparaît en diminution de 26 % sur la période pour s'établir à 135,9 millions d'euros.

• Le coût du risque

Le coût du risque s'élève à 5,8 millions d'euros contre 29,8 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cette diminution du risque général s'explique principalement par la diminution du risque crédit (provisions sur Créances douteuses et litigieuses), ainsi que la baisse des provisions filières et collectives. Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,69 % en fin d'année, contre 2,87 % en 2011.

Le résultat net

La charge d'impôt sur les sociétés passe de 43 millions d'euros en 2011 à 54,6 millions d'euros au 31 décembre 2012. Cette variation s'explique principalement par l'augmentation de la base d'imposition du fait des éléments composant le résultat fiscal. Ainsi, le résultat net consolidé s'établit à 75,6 millions d'euros, en baisse de 31 %.

Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

3.2 Les comptes sociaux du Crédit Agricole Centre Loire

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux réglementations mises en place pour les établissements financiers en application des instructions diffusées par Crédit Agricole SA.

Le total bilan social progresse de 4,8 % pour atteindre 13,4 milliards d'euros contre 12,8 milliards d'euros en 2011.

Les principaux écarts par rapport au bilan consolidé sont l'intégration, dans ce dernier, du bilan des 91 Caisses locales, après élimination des opérations relatives aux bons moyen terme négociables de ces dernières pour 212 millions d'euros, la participation de celles-ci dans la Caisse régionale pour 38,8 millions d'euros et la prise en compte de la variation de la juste valeur sur les titres disponibles à la vente.

Les principaux éléments de l'activité crédit par marché, des ressources collectées et des évolutions de parts de marché sont repris dans "Les chiffres 2012", en annexe.

Le résultat social est de 85 millions d'euros, en baisse de 10,7 % par rapport au résultat 2011 qui était de 95,2 millions d'euros.

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2012 est de 611 400 euros brut (csg-rds inclus).

Parmi les principaux écarts de la consolidation nous trouvons : l'impact du changement de modalités de valorisation des titres SAS Rue La Boétie, la dépréciation comptabilisée sur la participation SACAM International et le retraitement de la dotation en réserve de FRBG.

Nous trouvons également l'intégration, dans le compte de résultat consolidé, du résultat des 91 Caisses locales, après élimination des dividendes intra-groupe pour 1,4 million d'euros (intérêt aux parts sociales de la Caisse régionale). L'intégration des Caisses locales majore le PNB consolidé de 6,5 millions d'euros et la charge d'impôt de 0,72 million.

Les éléments constituant le résultat sont détaillés dans "Les chiffres 2012" en annexe.

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2009	10 140 192	1 324 902,88 €	3,50 %	3,50 % ⁽¹⁾
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2009, 2010 et 2011.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2009	3 889 436 ^(**)	5 600 787,84 €	1,44 €	1,44 ⁽¹⁾
2010	3 889 436 ^(**)	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 ⁽¹⁾
2011	3 889 436 ^(**)	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 ⁽¹⁾

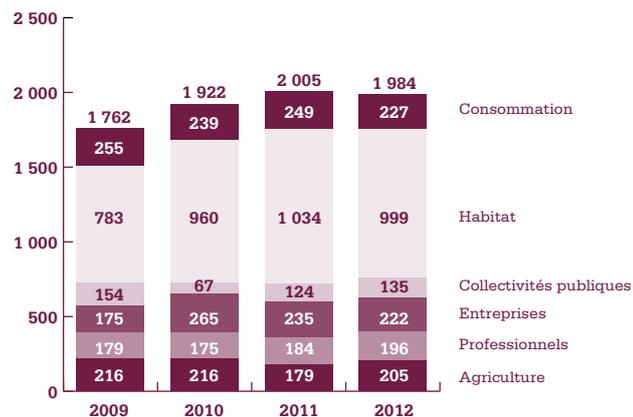
(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2009, 2010 et 2011.

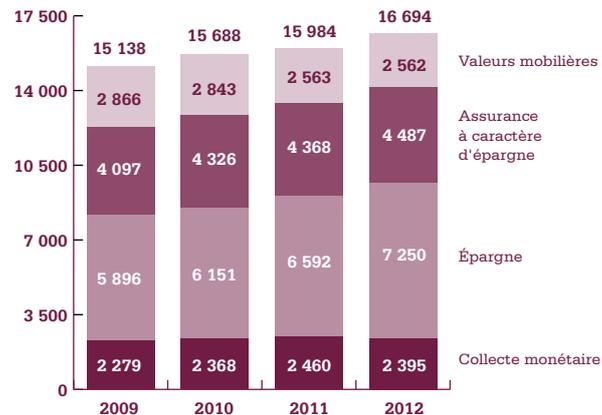
2012 en chiffres

L'activité

Réalisations en millions d'euros



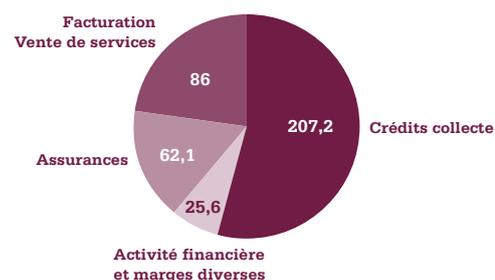
Ressources collectées en millions d'euros



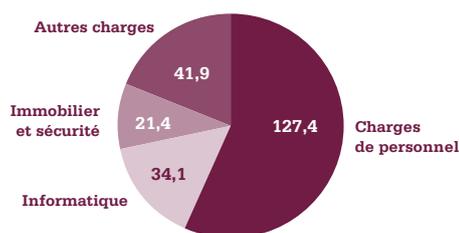
Parts de marché	Déc. 09	Déc. 10	Déc. 11	Déc. 12
Épargne bilan (yc DAV)/ BDF	35,3 %	35,9 %	35,8 %	35,9 %
DAV	31,1 %	32,6 %	32,1 %	32,5 %
Total crédits	43,6 %	42,1 %	40,9 %	40,8 %
dont crédits habitat	44,8 %	43,1 %	42,2 %	42 %
dont crédits consommation	43,2 %	43,4 %	41,4 %	40,2 %

Formation du résultat (comptes sociaux) en millions d'euros

Produit net bancaire : 380,9 millions d'euros



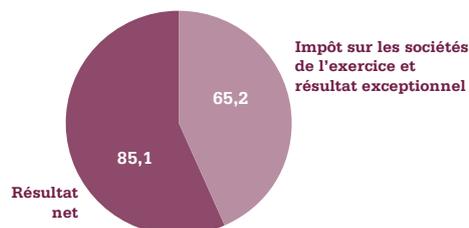
Charges de fonctionnement : 224,8 millions d'euros



Résultat brut d'exploitation : 156,1 millions d'euros



Résultat d'exploitation : 150,3 millions d'euros



La Caisse régionale Centre Loire respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LME du 4 août 2008. Le solde fournisseurs au 31 décembre 2012 s'élève à 252 milliers d'euros et est d'une durée inférieure à 30 jours.

3.3 Suivi et contrôle des risques

Risque de crédit

La qualité du processus d'octroi de crédit est un élément essentiel dans le contexte actuel marqué par une crise économique durable et la volonté de maîtriser le coût du risque crédits. Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

Les contreparties sont constituées de l'ensemble des clients de la Caisse régionale.

I. Objectifs et politique

La politique Crédits de la Caisse régionale est élaborée tous les ans.

Elle est présentée au Conseil de direction puis au Conseil d'administration pour validation.

Cette politique est ensuite présentée aux managers du réseau (directeurs de groupe, directeurs de Banque privée et directeurs d'agences) pour être démultipliée à l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les responsables des services Engagement doivent également la présenter à leurs collaborateurs.

Elle est disponible sous l'Intranet de la Caisse régionale.

Notre politique Crédits a pour objet de définir le cadre dans lequel doit se réaliser l'activité d'octroi de prêts dans un double souci de développement rentable de la relation bancaire avec la clientèle et de forte maîtrise des risques de contrepartie.

La politique Crédit est structurée autour d'un cadre prudentiel de limites d'encours autorisés par client. Une limite maximale d'exposition sur une contrepartie est fixée par marché. Tout dépassement doit faire l'objet d'une validation par le Comité régional des prêts.

Sur un nombre limité de contreparties, une stratégie et une limite personnalisée sont fixées par le Comité régional des prêts.

Les délégations sont fixées par métier, avec des plafonds d'encours et des montants de financement différenciés selon les cotations Bâle 2.

Les conditions de taux sont également encadrées par des délégations avec en dernier niveau la signature conjointe des directeurs financier, engagement et commercial.

Les dossiers dont les limites d'encours par cotation Bâle 2 sont dépassées relèvent de la décision du comité des engagements ou du comité des prêts de la Caisse régionale après passage en comité interne de validation. La politique Crédits comprend aussi des limites sectorielles sur des marchés sensibles (arboriculture...) ou nouveaux (photovoltaïque...), sur des zones géographiques (financements habitat dans les DOM-TOM et à l'étranger) et prévoit des exclusions d'interventions.

Les principes de délégations sont déterminés par métier et définis en cohérence avec le dispositif Bâle 2.

Notre politique Crédits s'appuie également sur la mise en œuvre d'une politique de garantie destinée à sécuriser nos engagements.

Elle est enfin complétée de politiques sectorielles par marché : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, professionnels de l'immobilier, collectivités publiques et associations.

Le contrôle et le suivi du respect de la politique Crédits sont effectués par la ligne métier engagement, le contrôle permanent et, en dernier niveau, par le contrôle périodique.

Les contrôles réalisés sont formalisés sous l'outil national de contrôle "Scope".

Le suivi du risque est effectué chaque mois par les directeurs d'agences sur la base de revues risques mensuelles formalisées dans l'outil Scope.

Les services centraux réalisent des comités risques sur les agences les plus risquées ainsi que des suivis spécialisés : revue des courts termes relais échus ou à échéance, crédits in fine.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

La Caisse régionale intervient sur tous les marchés.

De ce fait, le risque est diversifié sans concentration excessive.

Par ailleurs, le dispositif de limite maximum par contrepartie réduit le risque de concentration sur une seule contrepartie.

Les dépassements des limites de contreparties sont encadrés, font l'objet d'une "stratégie opérateur" et obligatoirement validés sur la base d'un dossier argumenté par le Comité régional des prêts de la Caisse régionale.

L'analyse des dossiers de crédits est réalisée par les conseillers de clientèle et les directeurs d'agences. Elle est encadrée par des règles d'instruction.

Des outils intégrés au système d'information structurent l'aide à la décision : Simul CA pour l'habitat, Anadefi pour les agriculteurs et les professionnels.

La Caisse régionale met en place des lignes de crédits pré-attribuées avec l'outil national Soprano. Cet outil permet également de qualifier les clients sur le poste de travail.

Les dossiers qui ne relèvent pas de la délégation des agences de proximité et de la banque privée sont étudiés en second niveau par les services Engagements de la Caisse régionale qui décident selon les délégations attribuées.

Au-delà, les dossiers sont décidés par le comité des engagements ou le comité des prêts régional (avec avis du comité interne de validation).

Les critères requis sont le professionnalisme de l'emprunteur et le respect des ratios d'analyse financière : rentabilité et solidité de la structure financière.

La prise de décision s'appuie également sur un prévisionnel documenté permettant de dégager, pour le projet analysé, une marge de sécurité suffisante et le cas échéant d'un prévisionnel de trésorerie.

Les analystes Crédits utilisent les normes professionnelles et les référentiels métiers à leur disposition.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, la Commission bancaire a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies présidé par le directeur des Risques et contrôles permanents Groupe. Il a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale utilise le logiciel national de notation LUC (Logiciel unifié de notation), ainsi que les modèles nationaux permettant de dériver la note, la probabilité de défaut et le pourcentage de perte en cas de défaut.

CA.sa fait évoluer annuellement ses modèles suite aux back-testings réalisés, une nouvelle version a été intégrée par toutes les Caisses régionales pour le traitement de fin janvier 2012.

Le traitement de notation est effectué chaque fin de mois pour tous les clients et tous les contrats.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises (entreprises, professionnels de l'immobilier et collectivités publiques), la Caisse régionale utilise l'outil de notation national Anadefi, ainsi que les modèles fournis par CA.sa.

Des modèles de notations sont spécifiques à chaque segment de notation.

Les grilles Entreprises ont fortement évolué en juin 2012 avec un impact significatif sur les notations calculées.

L'échelle de notation d'Anadefi se décline comme suit :

Anadef	S&P
A+	AAA
A	AA
B+, B	A
C+, C, C-	BBB
D+, D, D-	BB
E+	B
E, E-	Sous surveillance

La notation est effectuée par les chargés d'affaires au minimum une fois par an. Un suivi de la notation a été mis en place par la Caisse régionale pour garantir un bon niveau de notation et la cohérence entre la note des Tiers et la note des Groupes auxquels ils sont rattachés. La Caisse régionale a créé en 2011 un Comité DL-Défaut permettant de mettre en évidence les dégradations de situations pouvant se traduire par une dégradation de la note et également de mettre en place les actions pour éviter les passages à tort en défaut.

En 2012, CA. sa a initié une action de fiabilisation de la notation des entreprises pour toutes les Caisses régionales en mettant en place des contrôles portant sur 14 critères. Les éléments sont mis à disposition des Caisses régionales mensuellement. L'investissement fort des chargés d'affaires sur cette action a permis d'améliorer très significativement la qualité des notations.

Le projet Tiers-Groupes a permis la création et la mise à jour au quotidien d'un référentiel unique pour les entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier au niveau du Groupe Crédit Agricole. Ce dispositif permet de garantir l'unicité de la note (RUN) et une vision Risque identique (Défaut)

Des contrôles sont réalisés mensuellement par la Caisse régionale pour garantir la cohérence complète entre la notion de DL et la notion de défaut pour la Grande Clientèle.

Groupes de risque banque de détail

- Il y a regroupement dans un même groupe de risque de deux personnes physiques si elles sont liées par une relation de type conjoint.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle pour les entrepreneurs individuels.
- Il y a regroupement automatique de la partie privée et de la partie professionnelle si une entreprise de type familiale (EARL, EURL, SNC, SCI, SARL) est possédée au minimum à 80 % par un propriétaire majeur capable ou deux propriétaires liés par une relation de type "conjoint".

Un groupe de risque est constitué à part entière pour :

- toute personne physique mineure (ou sous tutelle ou sous curatelle),
- tout groupement de personnes physiques autre que conjoint.

Des groupes de risque peuvent être constitués à dire d'expert en complément des règles automatiques.

Groupes de risque Grande Clientèle

Une entreprise constitue a minima, à elle seule, un groupe de risque dit "élémentaire" en considérant qu'elle est la réunion de l'ensemble de ses établissements identifiés par leur numéro Siret. Ce groupe de risque est créé de manière automatique. Un siren = un groupe de risque élémentaire.

Le projet Tiers-Groupes en 2009-2010 a permis la mise en place d'un référentiel national des Groupes qui s'est substitué à la notion précédente de groupe consolidé local.

Un work-flow permet à chaque chargé d'affaires d'accéder à ce référentiel et de le mettre à jour.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Dans le cadre de Bâle 2 des suivis au niveau de l'EAD sont réalisés :

- EAD = Engagements tirés + CCF* Engagements confirmés non utilisés,
- CCF : Credit Conversion Factor. Il varie de 6 % à 140 %.

L'EL est également un élément de mesure du risque de crédit :

- EL = EAD*PD*LGD,
- EL : Perte attendue,
- PD : Probabilité de défaut,
- LGD : Pourcentage de perte en cas de défaut.

Sont également suivis :

- le risque pondéré et le coefficient de pondération,
- le pourcentage d'encours en défaut.

Au 31/12/2012 :

EAD : 12 604 M€€

EL : 258,4 M€€

Risque pondéré : 3 085 M€€

Coefficient de pondération : 24,48 %,

Taux de défaut : 2,73 %.

L'EAD et l'EL restent relativement stables par rapport à 2011.

Le risque pondéré augmente significativement en 2012 avec un coefficient de pondération qui passe de 22,96 à 24,48 %.

Nous constatons une baisse du taux de défaut (2,90 % en décembre 2011 ; 2,73 % en décembre 2012). La baisse concerne les Agriculteurs, les Entreprises et les Professionnels de l'immobilier alors que nous avons une tendance à la hausse pour les Particuliers.

3. Dispositif de surveillance

Le dispositif de surveillance des risques crédit repose sur les éléments suivants :

- une politique crédits risques, adaptée et validée annuellement par le Conseil d'administration, fixant les objectifs et le positionnement de la Caisse régionale sur chacun des grands secteurs d'activité ;
- un schéma de délégation de décision qui conjugue des plafonds d'encours et de projets, croisés par niveaux de cotation et par niveaux de compétence des collaborateurs et exprimés par strate de métiers ;

- des limites globales et opérationnelles, des limites par contrepartie et des règles de partage fixées annuellement par le Conseil d'administration, au-delà desquelles les décisions se prennent en Comité d'engagements ou en Comité de prêts hebdomadaires ;
- un dispositif de contrôle permanent sur le respect de ces règles, avec un reporting trimestriel auprès de la Direction Générale et semestriel en Comité d'audit et des comptes puis en Conseil d'administration ;
- une structure de contrôle central des risques, rattachée à la Direction générale, qui s'assure du caractère efficient des différents niveaux de contrôles, de premier et de second degré.

L'objectif de notre Caisse régionale est de financer le développement économique de ses territoires, tout en priorisant la réactivité sur les acteurs économiques de qualité, des particuliers et des très petites entreprises pour l'essentiel. Elle a déployé un dispositif d'engagements et de délégation combinant le niveau de risque des emprunteurs et le niveau de responsabilité des décideurs internes.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le contrôle permanent de la Caisse régionale, service Contrôle central des risques et juridique, assure un suivi trimestriel du dispositif de limites :

- globales : par segment de notation, secteurs risqués et répartition par cotations (qualité du portefeuille),
- individuelles : des requêtes informatiques permettent de suivre les dépassements. La détection se fait au niveau des groupes de risques consolidés, sur la base des engagements donnés par la Caisse régionale,
- par type d'opérations à risques (LBO, syndications).

Le fichier global permet de dresser par contrepartie et par segment de notation un état des lieux des encours totaux concernés, avec le niveau de dépassement, par rapport à la limite. Pour chaque contrepartie portant des encours significatifs en dépassement, les éléments concernant le client, sa situation, ses éléments financiers, la motivation du dépassement ainsi que la stratégie sont collectés par la direction des Engagements et intégrés au reporting.

Un reporting trimestriel est effectué auprès de la Direction générale, au travers des Comités risques et provisions et Comité de contrôle interne, et une présentation semestrielle est faite au Conseil de direction et au Comité d'audit et des comptes.

Les dépassements ont 2 origines : validation du dépassement dans le respect des règles de délégation ou dépassement consécutif à une dégradation de la notation. Des travaux ont été poursuivis afin de distinguer les causes de dépassement et ne retenir que les dépassements consécutifs à la mise en place d'un financement.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentaient 7 % de son portefeuille global à fin décembre 2011 et 8 % à fin décembre 2012.

Les dix plus gros engagements de la Caisse régionale Centre Loire représentaient par ailleurs 26 % des engagements corporate à fin décembre 2011 et 30 % à fin décembre 2012.

Il existe 7 contreparties déclarées dans les grands risques bénéficiant de garanties Foncaris.

Les 7 contreparties en question totalisent un encours dans nos livres de 480 M d'euros avec une couverture Foncaris pour 33 % de cet encours, soit 158,9 M d'euros.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le service Contrôle central des risques et juridique effectue des revues de portefeuille pouvant être réparties en 3 grandes catégories :

- revues permanentes pour tous marchés ayant pour objectif le suivi de la gestion du risque-né (cf. 3.3 ci-dessous),
- revues ponctuelles sur le réseau de proximité, sur les contreparties en risque-né et en risque latent, s'appuyant sur la cotation Bâle 2 de la contrepartie, les incidents, les résultats des contrôles internes.
- revues ponctuelles sur certains secteurs à risque ou certains types de financement, en fonction de la conjoncture économique et de la situation des marchés (revue professions immobilières et revue suivi des financements LBO 2 fois par an, revue collectivités publiques une fois par an).

En 2009, a été mis en place un suivi du risque, sectoriel. L'objectif, au travers d'indicateurs de risque, est de suivre et détecter en amont une éventuelle dégradation du risque sur filières et d'effectuer des revues sur ces filières, voire de les provisionner.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Au-delà d'un certain montant d'encours en retard par groupe de risque consolidé, le service Contrôle central des risques et juridique effectue un suivi de la gestion du dossier par les unités opérationnelles, au travers d'un outil à sa disposition lui permettant de s'assurer de la mise en œuvre dans les délais des décisions prises.

Par ailleurs, ce service effectue des revues de portefeuille sur les dossiers dans le réseau de proximité, en risque-né ou en risque latent, sur la base d'outils dédiés.

Ces comités risques groupes permettent de cibler un certain nombre d'agences présentant des taux de CDL élevés, des résultats de contrôles internes dégradés ou, à la suite d'une mission d'audit, ayant abouti à une cotation dégradée sur la partie risque crédit en essayant de choisir au moins une fois par an une agence par groupe.

Une cartographie est réalisée en début d'année pour sélectionner les agences qui feront l'objet d'un comité.

Lors de ce comité, les contrôles internes remontés sont analysés, ainsi que certains aspects de conformité, et une requête risque fait l'objet d'un traitement avec demandes d'explications auprès de l'agence.

CCRJ adresse ensuite un compte-rendu (tableau de synthèse avec observations et éventuellement demande de complément d'information) au directeur d'agence avec copie au directeur de groupe, au directeur commercial, à la direction des Engagements, au directeur RH et risques et au responsable du contrôle périodique.

1 - Comité risques DL/Défaut Entreprises, Collectivités publiques, Professionnels de l'immobilier et Banque privée

Objet : le rôle est de statuer sur le traitement des dossiers Entreprises et Banque privée affichant des clignotants d'alerte. Il est présidé par le service Contrôle central des risques et juridique qui dispose d'une voix prépondérante.

Critères de sélection des dossiers alerte incidents de plus de 45 jours, dégradation de la cotation BDF de plus de 2 grades, inscription volontaire agence.

Périodicité : mensuelle.

2 - Comité risques et provisions présidé par le directeur général adjoint :

Objet : définition des grands axes de la politique risque, état d'avancement des dossiers stratégiques, point sur dossiers en risque potentiel significatifs, décision de déclassement en défaut, de provisionnement et d'actions à mettre en œuvre sur lesdits dossiers.

Périodicité : trimestrielle (a minima).

3 - Comité d'arbitrage (Engagements)

Objet : décision sur les demandes de financement ne relevant ni des Caisses locales, ni du comité des prêts régional.

Périodicité : hebdomadaire.

Les fiches de présentation et de décision des dossiers sont conservées au secrétariat de la direction Marketing Finances Engagements.

4 - Comité interne de validation

Objet : les dossiers ayant vocation à être soumis au Comité de validation sont les suivants :

- les dossiers de financement des entreprises éligibles au Comité régional,
- les dossiers de financement d'immobilier patrimonial pour lesquels les engagements sont supérieurs à 2,5 M€,
- les dossiers en provenance du réseau de proximité, soumis à l'accord du Comité régional des prêts.

Il a également vocation à formaliser un avis sur les financements concernant les administrateurs de la Caisse régionale

Cas particulier : un Comité interne de validation LBO comprenant la Direction générale et les membres du CIV se réunira spécifiquement pour statuer sur les dossiers dit LBO selon la définition inscrite dans les règles d'instruction du marché Entreprises.

Composition : ce comité comprend :

- Le Directeur des Entreprises (ou son représentant en cas d'absence)

- le directeur des Engagements (ou son adjoint en cas d'absence),

- le responsable du Contrôle permanent ou le responsable du service Contrôle central des risques et juridique en cas d'absence),

- le responsable du second regard Entreprises (ou le responsable du service Contentieux en son absence),

- le présentateur du dossier concerné.

Périodicité : hebdomadaire.

5 - Comité des prêts régional :

Objet : décision sur les dossiers dont l'encours après acceptation dépasse 2,5 millions d'euros et tous les dossiers de promotion immobilière.

Composition : administrateurs de la Caisse régionale, un cadre de direction (tournant).

Périodicité : hebdomadaire.

3.4 Processus de suivi des risques sur base consolidée

- Le Comité risques et provisions est présidé par le directeur général adjoint et animé par le responsable des Risques et contrôles permanents.

- Ce comité se réunit 4 à 6 fois par an et sont présentés pour information et/ou décisions les sujets suivants :

- analyse du tableau de bord risque crédits de la Caisse régionale (évolution des CDL, pré-CDL), découverts, risque sur production par génération, activité des services de recouvrement amiable et contentieux, passage à pertes, provisions, garanties sur réalisation, grands risques en intégrant des indicateurs Bâle 2 (réalisations par cotations Bâle 2, risque pondéré, perte attendue, taux de défaut, encours en défaut),

- revue des contreparties significatives à risque, principalement sur les segments Entreprises et Professionnels de l'immobilier, décisions sur les actions à conduire et le provisionnement, validation de la NOR,
- provisions base collective,
- indicateurs Bâle 2 (trimestriel),
- provisions sur risques filières,
- tableau de bord risques restitué par Crédit Agricole SA.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque Pays

Le risque Pays est le risque qu'une dégradation de la situation économique, financière, politique ou sociale dans un pays affecte les activités de la banque dans ce pays. Le risque Pays se caractérise, dans sa forme la plus extrême, par la matérialisation d'une crise qui peut, selon les cas, prendre la forme d'une crise de la balance des paiements, d'une crise financière systémique et/ou d'une crise politique impliquant une remise en cause des règles de droit.

Sous une forme moins radicale, le risque Pays correspond à l'impact, sur le portefeuille de la banque, de changements macro-économiques et financiers particuliers auxquels sont soumises les contreparties d'un pays. Le concept de risque Pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays par opposition au risque souverain, qui concerne le

risque de contrepartie présenté par l'État au sens strict du terme.

La Caisse régionale a mis en œuvre depuis plusieurs années un encadrement très strict des financements hors territoires dans sa politique crédit qui permet avec un dispositif de limites et des règles de partage de gérer ce type de risque à l'octroi.

Le respect de la politique CréditS fait par ailleurs l'objet de contrôles de premier et second degré dans le dispositif de contrôle permanent de la Caisse régionale.

Par ailleurs, le service Affaires internationales en lien avec la sécurité financière joue un rôle d'interlocuteur et de veille en matière de risque Pays vis-à-vis des services opérationnels.

3.6 Impacts de stress scenarios

Description des objectifs et de l'utilisation des stress scenarios

Le kit stress test est principalement utilisé pour identifier des zones de vulnérabilité dans le cadre de la cartographie générale des risques. Par ailleurs, les éléments relatifs au risque crédit retirés du kit ICAAP et de la cartographie font l'objet d'une présentation aux Engagements et Comité d'audit et des comptes.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties reçues sont prises en compte conformément à la réglementation Bâle 2 tant en terme d'éligibilité que de valorisation.

L'éligibilité de la garantie est dérivée automatiquement lors de l'octroi du prêt.

Un processus automatique permet de revaloriser périodiquement les différentes garanties. Les gages et les nantissements de matériel et outillage se retrouvent valorisés à zéro au 31/12/2102 suite à un problème de disponibilité de données lors du traitement de revalorisation de fin d'année. La revalorisation sera reprise début 2013.

Type de garantie	Nombre de garanties éligibles	Valorisation
Caution mutuelle habitat	3 784	548 731 398
Caution administrateur	24	2 727 146
Caution établissement public	58	31 133 022
Caution établissement privé	2	760 000
Caution mutuelle pro	385	36 794 355
Caution mutuelle Camca	41 305	5 125 958 136
Caution simple hypothécaire SI	64	23 586 642
Caution solidaire hypothécaire	1	105 000
Caution solidaire partielle	123	34 849 354
Caution solidaire	430	320 534 611
Caution simple hypothécaire TO	7	2 770 142
Nantissement titres	3 637	375 101 600
Nantis. matériel outillage	28	0
Warrant agricole	1 038	37 947 961
Gage	353	0
Hypothèque conventionnelle	42 050	3 425 663 011
Hypothèque maritime	9	6 329 203
Privilège prêteur de deniers	5 087	447 818 590
Privilège du vendeur	6	5 750 000
Privilège du co-partageant	2	72 435
Cession Dailly non notifiée	25	100 000
Cession Dailly notifiée	63	396 367
Délégation paiement notaire	5	672 720
Fonds commun de garantie	11 535	747 193 386
Inclus dans OCH	19	12 274

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, "la politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties".

III. Exposition

1. Exposition maximale

L'évolution de l'exposition maximale est reprise dans la note 3 des états financiers, elle reprend l'évolution des engagements de bilan (net de dépréciation) et des engagements de hors bilan (net de provisions).

Ainsi, l'exposition nette passe de 13,773 milliards d'euros à 14,289 milliards d'euros, soit une hausse de 3,74 %.

2. Concentration

2.1 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

En milliers d'euros	Déc 2012				Déc 2011			
	Engagements	Bilan	Hors bilan	%	Engagements	Bilan	Hors bilan	%
Aéronautique/Aérospatial	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,00
Agroalimentaire	1 669 667,00	1 417 994,00	251 673,00	25,45	1 693 566	1 352 476	341 089	26,16
Assurance	26 248,00	12 123,00	14 125,00	0,40	26 404	12 113	14 290	0,41
Automobile	80 687,00	53 339,00	27 348,00	1,23	78 749	52 818	25 931	1,22
Autres activités financières (non bancaires)	279 607,00	24 110,00	38 497,00	4,26	258 932	212 618	46 314	4,00
Autres industries	81 507,00	35 226,00	46 280,00	1,24	90 161	37 580	52 580	1,39
Autres transports	50 154,00	40 889,00	9 264,00	0,76	48 587	38 815	9 771	0,75
Banque	3,00	0,40	3,00	0,00	8	2	6,00	0,00
Bois/Papier/Emballage	19 118,00	9 081,00	10 036,00	0,29	20 326	10 952	9 374	0,31
BTP	200 762,00	117 628,00	83 133,00	3,06	202 465	115 232	87 233	3,13
Distribution/Industries de biens de consommation	287 074,00	242 607,00	44 467,00	4,38	302 686	256 525	46 161	4,68
Divers	495 361,00	320 162,00	175 198,00	7,55	519 986	370 929	149 056	8,03
Énergie	74 977,00	70 627,00	4 349,00	1,14	74 013	67 330	6 682	1,14
Immobilier	1 591 035,00	1 380 434,00	210 600,00	24,25	1 449 241	1 300 584	148 656	22,39
Industrie lourde	79 328,00	53 440,00	25 887,00	1,21	98 939	61 365	37 573	1,53
Informatique/Technologie	46 510,00	33 391,00	13 118,00	0,71	53 775	38 579	15 195	0,83
Maritime	49,00	42,00	7,00	0,00	21	15	6	0,00
Média/Édition	22 546,00	16 947,00	5 598,00	0,34	25 990	18 037	7 952	0,40
Santé/Pharmacie	289 693,00	265 349,00	24 343,00	4,42	291 702	254 043	37 659	4,51
Services non marchands/ Secteur public/Collectivités	1 117 128,00	939 936,00	177 191,00	17,03	1 094 578	876 920	217 657	16,91
Telecom	584,00	341,00	243,00	0,01	626	332	293	0,01
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	126 627,00	104 779,00	21 847,00	1,93	120 320	96 698	23 621	1,86
Utilities	21 381,00	12 890,00	8 490,00	0,33	22 712	10 682	12 030	0,35
Total	6 560 056	5 368 346	1 191 710	100,00	6 473 797	5 184 654	1 289 142	100,00

La répartition de nos engagements par filières économiques reste très stable.

La part représentée par les activités immobilières sur cette ventilation est supérieure à la réalité compte tenu de la difficulté à classer les SCI.

Le secteur de l'agriculture représente une part importante de nos encours. La situation de l'agriculture s'est globalement améliorée au cours de l'année 2012 avec une baisse

très sensible du taux de CDL (2,84 % au 31/12/2011 ; 2,40 % au 31/12/2012).

Une provision filière de 17,3 M€ est malgré tout affectée à fin décembre à ce secteur.

La filière Négoce de céréales présentant un risque de concentration relativement élevé, elle a été provisionnée à hauteur de 2,3 M€ à fin décembre.

Compte tenu de la conjoncture, le risque sur l'immobilier reste important. Les Profession-

nels de l'immobilier font l'objet d'un provisionnement filière de 11,5 M€ à fin décembre.

La vigilance reste de mise sur les activités liées à l'hôtellerie et à la restauration (provisionnement de la filière Hôtels – Bars – Restaurants de 3,1 M€ au 31/12/2012).

2.2 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Encours bruts En milliers d'euros	31/12/2012	31/12/2011	en % du total 2012
Administrations centrales	892	912	0,01
Banques centrales			
Établissements de crédit	409 132	398 524	3,42
Institutions non- établissements de crédit	1 296 366	1 160 965	10,83
Grandes entreprises	1 859 309	1 898 218	15,53
Clientèle de détail	8 403 599	8 039 542	70,21
Total	11 969 298	11 498 161	100,00

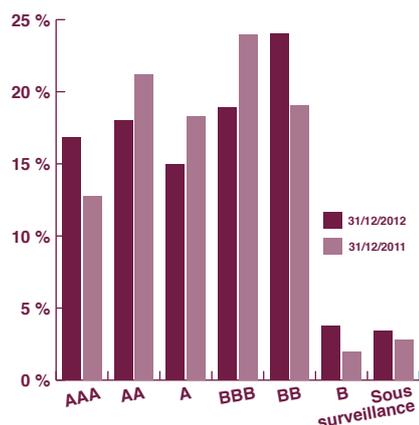
3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégorie

Prêts et créances En milliers d'euros	2012	2011
Ni en souffrance, ni dépréciés	11 390 069	10 841 693
En souffrance, non dépréciés	271 349	340 680
Dépréciés	307 880	315 788
Total	11 969 298	11 498 161

Selon IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

3.2 Analyse des encours par notation interne



La notation des clients hors retail s'est dégradée en 2012.

- Diminution du pourcentage en AAA, AA, A : 52 % des encours fin 2011 ; 50 % fin 2012).
- Diminution très significative du pourcentage en BBB au profit de BB due en partie à l'évolution des grilles de notation des entreprises. Nous constatons également une augmentation de la part des encours notés en B ou sous surveillance.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale Centre Loire par voie de dépréciation et une provision individuelle est consti-

tuée. Par ailleurs, afin de couvrir des risques avérés de non-recouvrement sur des encours sensibles non classés douteux, la Caisse régionale a constaté des provisions calculées principalement à l'aide du modèle Bâle 2 (provisions sur bases collectives et provisions filières). Ces dépréciations sont portées à l'actif de son bilan consolidé.

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	134 050	37 134	5 556	232 392	409 132
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 774 540	1 305 917	3 440 383	5 039 326	11 560 166
Total	1 908 590	1 343 051	3 445 939	5 271 718	11 969 298
Dépréciations					- 342 979
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					11 626 319

État BFC R-PLQ200

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 moi à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 823	7 473	34 563	216 665	398 524
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 654 491	1 269 790	3 387 244	4 788 112	11 099 637
Total	1 794 314	1 277 263	3 421 807	5 004 777	11 498 161
Dépréciations					- 363 206
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					11 134 955

(Cf. note 3.3 des états financiers consolidés).

4. Coût du risque

Le coût du risque s'élève à 5,8 millions d'euros (cf. note 4.8 des États financiers), marquant ainsi une diminution de 81 % par rapport au 31 décembre 2011. Cette diminution du risque général s'explique principalement par la baisse du risque crédit (provisions sur Créances douteuses et litigieuses), ainsi que la baisse des provisions filières et collectives. Le coût du risque crédit atteint 23,9 millions d'euros contre 43,4 millions d'euros en 2011. Le taux des créances douteuses et litigieuses s'établit à 2,69 % en fin d'année, contre 2,87 % en 2011.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

La gestion du risque de contrepartie consiste à fixer une limite de perte en cas de défaillance de la contrepartie et à suivre, dans le temps, la consommation de cette limite. Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est représenté par le risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. Ce risque est composé du coût de remplacement brut des contrats et de l'estimation de la perte que peut générer l'instrument sur sa durée de vie résiduelle compte tenu des mouvements des marchés.

Cf. note 3.1 des états financiers consolidés

Risques de marché

I. Objectifs et politique

Les risques de marché représentent les risques d'incidences négatives, sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

La Caisse régionale est exposée aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue comptablement le Trading Book et le Banking Book. La variation de juste valeur du Trading Book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking Book se traduit par un impact sur les fonds propres.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole SA est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau central, la direction des Risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité

de la mesure consolidée des risques et des contrôles ;

- en local : un responsable des Risques et contrôles permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce responsable est nommé par le directeur général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau groupe :

- le Comité des risques groupe (CRG),
- le Comité de suivi des risques des Caisses régionales (CRCR),
- le Comité normes et méthodologie,
- organes de suivi des risques de niveau local : le Comité gestion actif passif et le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définissent chaque année le cadre de rendement et le niveau de risque souhaités pour l'activité de marché. Ils examinent chaque trimestre l'évolution des performances et des risques du portefeuille.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le suivi des risques s'effectue au regard de plusieurs indicateurs qui sont :

- II. la valeur mark to market du portefeuille,
- III. la volatilité du portefeuille,
- IV. le suivi de l'enveloppe de risque potentiellement utilisée,
- V. la Value at Risk du portefeuille.

La Caisse régionale possède des limites complémentaires en termes de stop-loss et de volatilité.

1. Indicateurs

1.1 La VaR (Value at Risk)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la CR retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois (méthode E-varisk CAAM).

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VaR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs ;
- l'horizon fixé à "1 mois" suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99 % ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et

ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

La VaR du portefeuille est présentée comparée aux autres Caisses régionales lors des Comités de gestion actif passif.

1.2 Les stress scenarios

La mesure du risque en stress test

Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, Simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ;
- les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour Simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Les cinq stress scenarios de la norme Groupe sont :

stress 1 : le stress historique de 1987, correspondant au crash boursier d'octobre 1987,

stress 2 : le stress historique de 1994, correspondant au crash du marché obligataire de février 1994,

stress 3 : le stress historique de 1998, correspondant à la crise russe d'août 1998,

stress 4 : le stress hypothétique "Resserrement de la liquidité" (mouvement Simultané des banques centrales pour remonter les taux directeurs),

stress 5 : le stress hypothétique "Reprise économique" (hausse des actions et des matières premières et se fonde sur des anticipations de forte croissance).

Un sixième scénario Simule des conditions "catastrophe" concomitantes sur chaque classe d'actifs : taux choc x sensibilité monétaire 0 %, actions - 35 %, FCPR - 35 %, alternatif - 10 %, convertibles - 14 %.

Les stress scenarios sont présentés comparés aux autres Caisses régionales, lors des Comités de gestion actif passif.

1.3 Les indicateurs complémentaires (sensibilités,...)

Pour l'année 2012, le stop loss général a été fixé à 17,2 M€, correspondant à une limite de volatilité de 3 %.

En 2011, le stop-loss général se situait à 23,2 M€ et la volatilité maximale était de 2,85 %.

4. Exposition : activités de marché

(Value at Risk)

La politique de gestion prudente a généré en 2012 une volatilité très maîtrisée de 1,51 %. Le stop-loss général est respecté à fin 2012.

À fin septembre 2012 (dernier calcul groupe disponible), la VaR de notre Caisse régionale s'éleva à 7,1 M€, soit 1,36 %. À la même date, la CVaR (Var conditionnelle, mesure la perte moyenne du portefeuille au-delà de la VaR par rapport à son objectif) se montait à 8,1 M€ (1,56 %).

L'évolution de la VaR et de la CVaR au cours de l'année 2012 peuvent être synthétisées comme suit :

	31/12/2011		31/03/2012		30/06/2012		30/09/2012	
	M€	%	M€	%	M€	%	M€	%
VaR	6,4	1,48	7	1,55	7,5	1,48	7,1	1,36
CVaR	7,4	1,7	8	1,78	8,5	1,69	8,1	1,56

Source : Questionnaire risques de marchés CASA.

Sur l'année 2012, la VaR et la CVaR ont connu globalement une légère progression suite à l'augmentation de la poche obligataire.

Cf. note 6.3 (actifs financiers disponibles à la vente).

Cf. note 3.2 (instruments dérivés de transaction).

IV. Risque Action

1. Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée au risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage.

2. Risque sur actions provenant des actifs financiers disponibles à la vente

Au 30/09/2012 (dernier calcul groupe disponible) l'encours du portefeuille de placement exposé au risque action est de 43,2 M€ et les plus-values latentes sont de 8 M€ (analyse risques de marché CASA).

Cf. note 6.3 sur les encours d'actifs financiers disponibles à la vente (part actions) + gains et pertes latents.

Gestion du bilan

I. Les risques financiers structurels

Chaque année, le Conseil d'administration de la Caisse régionale Centre Loire définit la politique financière dans les différents domaines : prise de participations, gestion des excédents de fonds propres, gestion de la liquidité et gestion du risque de taux d'intérêt global.

Pour la gestion des EFP, il définit des limites de risques et de volatilité, notamment des limites de perte potentielle maximum mesurée en Value at Risk, des limites de stress scenario adverse globales et par classe d'allocation, des stop-loss ainsi que des seuils d'alerte.

En matière de gestion de la liquidité court terme, le Conseil fixe des limites d'endettement CT et de transformation ainsi que des limites de stress. Pour le refinancement MLT, il fixe des limites de concentration d'échéances et de risque de prix.

En matière de risque de taux d'intérêt global, il fixe également des limites dans le but d'encadrer l'impact du risque de taux sur le PNB, le résultat et les fonds propres.

Sur l'ensemble des composantes de la gestion financière, un reporting mensuel est fait au Comité financier, trimestriellement au Comité

de gestion Actif Passif et semestriellement au Conseil d'administration. Un suivi du respect des limites est transmis trimestriellement à Crédit Agricole SA.

II. Le risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

Le risque de taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (trading book).

La gestion du risque de taux d'intérêt a pour objectif la maîtrise du risque et le respect du cadre et des limites fixées par les instances concernées.

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener, le comité financier valide les actions tactiques, la gestion financière calcule le risque de taux et exécute les actions de couverture.

Crédit Agricole SA vérifie trimestriellement les saisies et la cohérence du risque de taux de la Caisse régionale. Des audits internes sont également réalisés.

3. Méthodologie

Pour la gestion de son risque de taux, la Caisse régionale Centre Loire utilise le logiciel Cris-taux 2. Le calcul des gaps est effectué par la Caisse régionale de façon mensuelle à partir de données traitées en central par Crédit Agricole SA ainsi que par des intégrations manuelles effectuées par la Caisse régionale. Les gaps synthétiques ressortis sont composés de gaps taux fixe, gaps inflation, gap fixing...

Les limites en gaps appliquées sur le gap synthétique en approche statique ont pour but d'encadrer le risque de taux. Elles correspondent à la position maximale de gaps à l'actif ou au passif que peut prendre la Caisse régionale sur chaque échéance (définie par année pendant 30 ans).

Sur préconisation du groupe de travail mené par le cabinet Akeance, les limites de risque de taux d'intérêt ont été réaménagées en 2011 :

- limitation de la sensibilité du gap en cas de variation de taux de 200 bps à 5 % du PNB d'activité budgété sur les 2 premières années et à 4 % sur les années suivantes (jusqu'à 10 ans),
- maintien du ratio fonds propres sur 30 ans sur le gap synthétique.

4. Exposition

Les gaps de taux sont la différence entre les passifs et les actifs de la banque indexés sur une même nature de taux sur différentes maturités. Les gaps de taux sont exprimés en euros.

En millions d'euros	2012	2013 - 2017	2018 - 2022	> 2022
Gap synthétique de gestion	- 295	- 173	- 5	- 106

Le risque de taux d'intérêt exprimé en gap synthétique de gestion (millions d'euros) est : En termes de sensibilité du produit net bancaire de la 1^{re} année (2012), la Caisse régionale du Crédit Agricole Centre Loire est exposée à une hausse des taux de la zone euro et perdrait 2,9 millions d'euros en cas de hausse immédiate et durable des taux de 1 %, soit une sensibilité de son PNB de 0,82 % (PNB de référence de 358 millions d'euros).

Au 30 septembre 2012, Centre Loire n'enregistre pas de dépassement de ses limites globales.

		Préconisations CASA	CACL	Consommation de la limite opérationnelle (75 % des préconisations CASA)
Choc - 200 bp	Impact en VAN rapporté aux fonds propres	<= 10 %	5,83 %	0 %
	Impact en VAN rapporté au PNB d'activité	<= 5 %	2,09 %	0 %
Choc + 200 bp	Impact en VAN rapporté aux fonds propres	<= 10 %	- 3,97 %	53 %
	Impact en VAN rapporté au PNB d'activité	<= 5 %	- 2,05 %	55 %

Fonds propres consolidés : 1 075 M€ ; PNB budgété 2012 de 358 M€.

III. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement est le risque de ne pas être en mesure de faire face à des demandes de retrait en liquide, attendues ou inattendues, sans encourir de pertes inacceptables ou sans mettre en péril l'activité. Autrement dit, cela désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

1. Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- le règlement CRBF n° 88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n° 93-01 du 29 janvier 1993 et n° 2000-11 du 4 décembre 2000 ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité intervient lorsque la Caisse régionale est dans l'incapacité d'honorer ses engagements. Il se matérialise par un manque, une insuffisance et/ou des difficultés pour obtenir les ressources nécessaires et suffisantes pour l'adossement de ses emplois. Ainsi, la gestion du risque de liquidité et de financement consiste à s'assurer de l'équilibre de son bilan de liquidité à horizon court terme et moyen long terme

2. Gestion du risque

Le Conseil d'administration fixe le cadre de risque, le Comité de gestion actif passif décide des actions stratégiques à mener et le Comité financier valide les actions tactiques. La Gestion financière calcule le besoin et le risque de liquidité et exécute les actions de refinancement.

L'exposition au risque de liquidité est mesurée d'une part par le coefficient de liquidité (ratio réglementaire à un mois). La Caisse régionale s'assure à travers ce ratio de disposer des

liquidités nécessaires pour faire face à ses exigences. D'autre part, en conséquence aux leçons tirées de la crise financière, le Groupe Crédit Agricole a développé un modèle interne de gestion de la liquidité qui se traduit par un couple de limites de refinancement (volume maximal, profil minimal) calibrées de telle sorte qu'il permet à la Caisse de résister à trois types de scénarios de stress :

- résistance d'une durée de deux semaines face à un scénario de crise à la fois systémique et idiosyncratique ;
- résistance d'une durée d'un mois face à un scénario de crise idiosyncratique ;
- résistance d'une durée de 12 mois face à un scénario de crise systémique.

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose ainsi sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Une gestion dynamique qui se concrétise d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole SA ou en interbancaire via la mise en place d'un programme d'émission de titres de créances négociables (CDN, BMTN soumis à l'autorisation préalable de Crédit Agricole SA).

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales, avances spécifiques (CRH, CACB, SFEF...).

Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central du Groupe, assure la liquidité (et la solvabilité) des entités du Groupe.

3. Conditions de refinancement en 2012

L'année 2012 a été marquée par la crise de la dette souveraine en Europe et l'interventionnisme de la Banque centrale européenne. En effet, afin de rétablir la confiance, la BCE est intervenue à travers plusieurs mécanismes, dont les principaux sont l'injection de près de 1 000 Mds € de liquidité et l'abaissement de ses taux directeurs. Ces mesures ont eu des répercussions importantes sur le coût des refinancements interbancaires ; à titre d'exemple, l'Euribor 3 mois est passé de 1,34 % en janvier 2012 à 0,19 % en fin d'année.

La Caisse régionale refinance une partie de ses besoins sur des durées inférieures à un an. Elle le fait dans le cadre d'une limite de refinancement court terme ou LCT encadrant l'encours maximal d'endettement court terme de la Caisse régionale. Calibrée de manière à garantir une situation excédentaire en liquidité à horizon d'un an dans un contexte de

marché stressé, elle constitue un outil essentiel dans la politique de refinancement de la Caisse régionale et dans la gestion du risque de liquidité. Aussi, afin de garantir des bonnes conditions de refinancement, la Caisse régionale respecte un profil minimal de refinancement correspondant aux durées admises pour le refinancement court terme. Cette seconde limite permet d'éviter les concentrations d'échéances des emprunts CT et par la même occasion de minimiser le risque d'illiquidité. La consommation moyenne de la limite court terme pour l'année 2012 s'élève à 94 %.

La Caisse régionale s'appuie sur une diversité de ses sources de financement et d'un programme d'émission pour financer sa dette long terme (ressources spécifiques CACB, SFH, BEI consenties par Crédit Agricole SA à la Caisse régionale, emprunts blancs LT, dette subordonnée des avances venant couvrir le déficit épargne - avances...). Comme pour le refinancement court terme, la Caisse régionale dispose de limites long terme encadrant les tombées de dette moyen et long terme.

4. Méthodologie

Les indicateurs utilisés dans la gestion du risque de liquidité sont :

- le ratio de liquidité à 1 mois : la Caisse régionale respecte le seuil réglementaire minimum de 100 % ;
- les limites court terme et moyen long terme. Ces limites sont développées dans le cadre de la gestion de liquidité par le modèle interne du Groupe Crédit Agricole. Ce modèle de gestion en méthode avancée a été adopté par le Groupe au détriment de la méthode standard du ratio de liquidité réglementaire à 1 mois (après homologation de la méthode avancée). Le modèle interne après validation par la Commission Bancaire permettra une gestion plus dynamique de la liquidité.
- Un tableau des coûts de refinancement ainsi qu'un tableau des flux à 7 jours sont remontés trimestriellement à Crédit Agricole SA.

5. Exposition

5.1 Ratio de liquidité

Définition du coefficient de liquidité

Ratio à un mois, dont le niveau minimal est fixé à 100 %. Ce ratio est construit en fonction d'une estimation du degré de liquidité ou d'exigibilité des emplois, des ressources et des engagements hors bilan. Il prend en compte également les possibilités de financement des

établissements sur le marché interbancaire et intègre dans le calcul les fonds propres ainsi qu'une fraction des créances à plus d'un mois d'échéance éligibles aux interventions de l'Institut d'émission. Au 31/12/2012, le coefficient de liquidité à un mois de la Caisse régionale Centre Loire est de 141,53 % contre 121,13 % un an auparavant.

Conformément à l'arrêté du 5 mai 2009, Centre Loire a révisé au 30 juin 2010 son mode de calcul du ratio avec une meilleure prise en compte de la qualité économique dans les pondérations utilisées. Compte tenu de son nouveau périmètre, les seuils des accords de refinancement ont été rehaussés.

De nouvelles mises à jour, conduites par l'Autorité de contrôle prudentiel sur le coefficient de liquidité à 1 mois, ont fait l'objet d'une publication sur le site de l'ACP le 8 août dernier et ont été appliquées à la Caisse régionale depuis le 1^{er} novembre 2011.

5.2 Émissions

Dans le cadre de son refinancement, notre Caisse régionale bénéficie au 31/12/2012 d'un total de 1 168 M€ d'avances spécifiques, 2 264 M€ d'emprunts blancs auprès de CASA et auprès de notre clientèle de 31 M€ de CDN ainsi que 251 M€ de BMTN.

Les avances spécifiques sont consécutives aux garanties données par notre Caisse régionale aux émissions du Groupe (société de financement de l'habitat, caisse de refinancement de l'habitat, société de financement de l'économie française).

IV. Politique de couverture

La couverture en juste valeur est utilisée à Centre Loire dans les domaines suivants :

- la couverture du risque de taux d'intérêt global avec des swap prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, DAT TF,...) et avec des swap emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (crédits clientèle,...) ;
- la couverture du risque inflation avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à composante inflation (CSL, LDD,...).

Cf. note 3.4 – Couverture des risques de flux de trésorerie, et couverture de juste valeur (instruments dérivés de couverture : valeur de marché et montants notionnels).

Risques opérationnels

I. Objectifs et politique

Les objectifs principaux de la politique de gestion des risques opérationnels sont les suivants :

- accompagner la montée des risques,
- optimiser la détection et le traitement des risques opérationnels,
- satisfaire au contexte réglementaire,
- organiser le dispositif de gestion du risque opérationnel.

La politique de gestion des risques opérationnels s'appuie sur :

- la diffusion d'une culture de vigilance du risque opérationnel du plus haut niveau de la hiérarchie à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale,
- la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels,
- la mise en place de limites et seuils au-delà desquels la Caisse régionale doit prendre des mesures appropriées pour atténuer les pertes, réintégrer les limites et définir ainsi le risque acceptable résiduel,
- le réexamen périodique des stratégies de limitation en fonction de l'environnement économique, d'événements internes à la Caisse régionale (fusion, migration informatique, réorganisation, externalisation ou filialisation d'activité, etc...).

II. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Composantes du dispositif de gestion du risque opérationnel :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Le tableau de bord trimestriel reprend les éléments suivants :

- coût du risque pour la période,
- indicateurs de suivi de la fraude :
 - fraude interne/fraude externe,
 - fraude monétique,
 - fraudes déjouées,
- indicateurs de risques :
 - cartes et porteurs,
 - dommages aux agences,
 - risque frontière crédit,
 - réclamations clientèle / assignations / médiateur,
 - virements et prélèvements,
- alertes de la période,
- faits marquants de la période,
- plans d'actions issus de la cartographie annuelle.

III. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle 2 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et, d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi, les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse régionale. Pour ce faire, Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire, un travail d'experts est mené à Crédit Agricole SA afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les

différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'experts a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

Par lettre du 24 décembre 2007, le secrétariat général de la Commission bancaire nous a fait connaître la décision prise par le collège de la Commission, en date du 20 décembre, sur

l'homologation du dispositif Bâle 2 du Groupe Crédit Agricole.

À l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en CNM le 15 février 2007. Depuis lors, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie risques opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

IV. Exposition

Année de collecte	Total 1 - Fraude interne	Total 2 - Fraude externe	Total 3 - Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Total 4 - Clients, produits et pratiques commerciales	Total 5 - Dommages occasionnés aux actifs physiques	Total 6 - Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total 7 - Exécution, livraison et gestion des processus
2005	0 %	88 %	0 %	4 %	9 %	0 %	- 1 %
2006	0 %	17 %	0 %	1 %	3 %	0 %	79 %
2007	0 %	12 %	1 %	13 %	1 %	0 %	72 %
2008	12 %	7 %	0 %	22 %	2 %	0 %	56 %
2009	0 %	15 %	1 %	26 %	0 %	0 %	57 %
2010	0 %	15 %	1 %	5 %	2 %	0 %	78 %
2011	0 %	10 %	9 %	11 %	2 %	0 %	68 %
2012	1 %	22 %	2 %	4 %	2 %	1 %	68 %

Maîtrise de la fraude externe cartes mais augmentation de la fraude par remises de chèques falsifiés. La mise en œuvre des mesures de protection du client et de l'évaluation de la compétence clients a permis de diminuer le

risque sur les pratiques commerciales, il reste toutefois un certain nombre de dossiers provisionnés issus du stock (années 2008-2009). Stabilité des pertes financières dues aux erreurs de traitement des ordres clients.

V. Assurance et couverture des risques opérationnels

Un état de la collecte des incidents est établi annuellement et transmis au responsable des assurances pour le compte de l'entité à des fins d'analyse par rapport aux polices d'assurance. Des indicateurs sont définis annuellement concernant notamment le montant des pertes avérées, les sinistres monétaires, la perte de dossiers et contrats et le défaut de conseil : ces indicateurs sont présentés trimestriellement au comité ROP dédié et doivent donner lieu à des plans d'actions en cas de dépassement des limites fixées.

Par ailleurs, des plans d'actions sont définis trimestriellement lors de la détection d'incidents significatifs (> 150 k€) ou récurrents.

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'exigence en fonds propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur, à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre.

La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA

Au 01/01/2012

Préjudice total de l'hypothèse de la CR	36 337 000
Garantie Camca	36 337 000
Taux d'assurabilité	100,00 %
Franchise des contrats	1 162 845
Rétention Camca	4 000 000
Franchise	5 162 845
Plafond	125 458 711
Taux de couverture Bâle 2	100,00 %

Risques juridiques

La Caisse régionale a provisionné pour risque 6 nouveaux dossiers d'assignation de clients en 2012 pour un montant total de 146 158 € et elle a procédé à 3 clôtures de dossiers de litiges ayant entraîné une reprise de provision de 365 120 €.

Seuls 2 dossiers ont donné lieu à une condamnation définitive pour une somme totale de 94 750 € et 14 dossiers ont fait l'objet d'une transaction ayant abouti à une indemnisation client pour une somme totale de 97 432,92 €.

Risques de non-conformité

Centre Loire a mis en place les moyens nécessaires pour assurer ses obligations en matière de conformité avec notamment un service Conformité, Déontologie et Sécurité financière spécialement dédié à ce domaine. Ce service est rattaché au RCPR (responsable du contrôle permanent et des risques).

Le responsable de la conformité dispose d'un droit de regard et d'investigation important pour mener à bien sa mission. Il peut, le cas échéant, solliciter une mission d'audit. Il est membre de plusieurs instances qui traitent des aspects de conformité et de déontologie (comité de conformité, d'audit et des comptes, de contrôle interne, clients multicanal...). Il rend compte aux organes délibérant et exécutif.

En 2012, les contrôles effectués par le responsable de la conformité ont porté sur l'ensemble des points figurant au plan de contrôle du service. Ce dernier fait partie du plan de contrôle permanent de la Caisse régionale et sont inté-

grés dans l'outil Scope mis à la disposition des Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Les points abordés dans ce plan portent principalement sur les thèmes suivants :

- la réglementation AMF (procédure d'abus de marché, initiés permanents et personnes sensibles, la mise en œuvre de la MIF...),
- le règlement CRBF 9702 (nouvelle activité, nouveau produit, PSEE...),
- les risques de non-conformité,
- la lutte anti-blanchiment,
- la fraude interne et externe,
- la CNIL,
- le règlement intérieur de la Caisse régionale.

L'analyse des résultats montre un taux de conformité sur l'ensemble des contrôles réalisés de 87 % au 3^e trimestre 2012.

Au cours de l'année 2012, les axes de travail ont notamment porté sur :

- la poursuite de la mise à jour des dossiers clients avec un suivi renforcé. À fin 2012, le taux de conformité des dossiers est de 91 %,
- la qualification de la clientèle : l'ensemble des clients est maintenant qualifié. Il reste à l'actualiser une fois tous les 2 ans,
- l'utilisation de l'outil "vente personnalisée". Cet outil permet, sur la base de la connaissance du client, de son profil, de ses besoins,

de proposer les produits en adéquation avec le besoin du client et son niveau d'expérience et de connaissance des produits et des marchés. Son utilisation par les équipes commerciales s'améliore mais reste en deçà de l'objectif fixé (70 %),

- la mise en place des indicateurs conformité pour le réseau de la banque de détail,
- la réalisation des contrôles sur le respect des règles de commercialisation des nouveaux produits ou service,
- la protection de la clientèle avec la préparation d'une cartographie et l'élaboration d'un plan d'actions pour 2013.

4 - L'évolution des filiales et des participations

Événements de l'année 2012

Au cours de l'année, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas pris de participations amenant à détenir plus de 1/20^e du capital d'une société ayant son siège social en France.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole

SAS Rue La Boétie

Au 31 décembre 2012, dans les comptes consolidés les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont les suivants :

- constatation d'une dépréciation de 12 815 millions d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros par action, et la valeur déterminée pour le test de dépréciation, soit 13,64 euros par action,

- reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 5 941 millions d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de - 18 756 millions d'euros.

Par ailleurs, l'opération de switch assurance prévue en fin d'année 2012 a été décalée. Celle-ci aura lieu courant 2013.

SACAM International

En 2012, la Caisse régionale a enregistré tant dans les comptes sociaux que consolidés une dépréciation durable de 10 684 millions d'euros tant dans les comptes sociaux que consolidés sur la participation SACAM International.

Crédit Agricole Store

Dans le but d'accroître les services et de renforcer la relation banque clients, la Fédération nationale du Crédit Agricole a décidé d'accélérer le développement d'applications Internet en créant un portail Internet : Crédit Agricole Store. La Caisse régionale a participé au finan-

cement du lancement de l'activité du GIE CA Store pour la somme de 40 212 euros.

Hors participations Groupe

CAPENERGIE 2

La Caisse régionale a pris des parts dans un nouveau FCPR "CapEnergie 2", le détail de cette participation est :

- CapEnergie 2 Titre A : 19 800 titres valorisé à 100 €, soit 1,5% du nombre de titres composant le capital,
- CapEnergie 2 Titre B : 2 000 titres valorisé à 10 €, soit 1,5% du nombre de titres composant le capital.

CaPZanine 3

La Caisse régionale a pris des parts dans un nouveau FCPR "CaPZanine 3", le détail de cette participation est :

- CaPZanine 3 Titre P : 30 000 titres valorisé à 100 €, soit 1,53% du nombre de titres composant le capital.

5 - Les perspectives 2013

Après une année 2012 rythmée par la crise de la dette souveraine, les annonces de plan d'austérité, le renforcement du rôle de la BCE et le brusque ralentissement de la croissance, l'année 2013 s'annonce avec une croissance atone sur le premier semestre.

Dans ce contexte économique difficile, Centre Loire entend poursuivre sa présence auprès de ses clients et sociétaires pour les accompagner dans leurs besoins de trésorerie et le financement de leurs investissements tout au long de l'année 2013 : malgré le contexte, nous croyons en notre avenir et dans celui de notre territoire et de nos clients, aussi nous allons continuer d'investir pour le développement économique culturel et social de nos trois départements.

En 2013, Centre Loire va poursuivre la voie tracée par son projet d'entreprise et continuera à respecter ses engagements et ses valeurs.

Pour un Centre Loire fort, nous allons finaliser notre migration informatique sur le nouveau système d'information commun aux 39 Caisses régionales prévue mi-mars. Nous allons poursuivre le déploiement de notre nouveau concept d'agence Agora qui se répartit sur 3 ans et s'accompagne d'une rénovation de nos agences.

En 2013, nous allons nous appuyer sur nos engagements relationnels et notre nouvelle approche de la relation client pour développer une relation personnalisée, loyale et transparente différenciante pour vendre mieux et plus conquérir.

Notre ambition est un développement équilibré tant en collecte pour réduire notre dépendance vis-à-vis des marchés financiers qu'en crédit pour poursuivre le financement de l'économie régionale.

Ainsi, en 2013, Centre Loire entend jouer pleinement son rôle au service du développement de ses territoires en renforçant sa présence aux côtés de ses clients dans une démarche de qualité.

6 - Résultats financiers du Crédit Agricole Centre Loire au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	Exercice 2008	Exercice 2009	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012
1 - Situation financière en fin d'exercice					
- Capital social	64 835	56 119	56 119	56 119	56 119
- Nombre de titres existants	16 208 933	14 029 628	14 029 624	14 029 628	14 029 628
2 - Résultat global des opérations effectives					
- Chiffre d'affaires	730 527	711 309	668 634	672 699	667 989
- Résultat avant impôt, amortissements et provisions	143 059	151 311	149 172	160 082	138 750
- Impôts sur les bénéfices	20 119	41 019	42 197	29 631	50 566
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	78 502	76 514	91 566	95 273	85 073
- Montant des excédents distribués	11 533	6 926	8 942	9 275	8 094
3 - Résultat des opérations réduits à 1 titre					
- Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	7,38	7,87	7,64	9,31	7,43
- Résultat après impôt, amortissements et provisions	4,84	5,45	6,53	6,79	6,29
- Intérêt net versé à chaque part sociale (en euros)	0,178	0,131	0,130	0,136	0,104
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'investissement (en euros)	1,46	N/A	N/A	N/A	N/A
- Dividende net versé à chaque certificat coopératif d'associé (en euros)	1,46	1,44	1,96	2,03	1,81
4 - Personnel					
- Nombre de salariés au 31 décembre	2 121	2 060	1 938	1 934	1 950
- Montant de la masse salariale	70 102	68 962	66 513	65 238	69 399
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 798	4 035	4 056	1 843	2 170

Déclaration des personnes physiques

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire

Société coopérative à capital
et personnel variables,
agrée en tant qu'établissement de crédit,
dont le siège social est
8, allée des Collèges
18920 Bourges Cedex 9
398 824 714 RCS Bourges.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel Centre Loire et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Pierre DERAJINSKI,

Directeur Général.



Comptes consolidés

au 31/12/2012

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 15 février 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 28 mars 2013

Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Intérêts et produits assimilés	4.1	494 790	486 862
Intérêts et charges assimilées	4.1	277 632	276 240
Commissions (produits)	4.2	186 147	189 880
Commissions (charges)	4.2	23 186	22 972
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 917	- 1 449
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	- 25 907	23 070
Produits des autres activités	4.5	3 437	911
Charges des autres activités	4.5	1 939	2 442
Produit net bancaire		357 627	397 620
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	209 913	203 939
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	11 858	10 951
Résultat brut d'exploitation		135 856	182 730
Coût du risque	4.8	- 5 807	- 29 825
Résultat d'exploitation		130 049	152 905
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	219	- 113
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
Résultat avant impôt		130 268	152 792
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 54 672	- 43 081
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net		75 596	109 711
Intérêts minoritaires			
Résultat net - part du Groupe		75 596	109 711

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Résultat net - part du Groupe			
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		15 681	- 12 073
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 2 328	537
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part, du Groupe, hors entités mises en équivalence		13 353	- 11 536
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		0	0
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe	4.11	13 353	- 11 536
Résultat net - part du Groupe		75 596	109 711
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part du Groupe		88 949	98 175
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		88 949	98 175

Les montants sont présentés net d'impôts. Comme mentionné dans la partie "cadre général", l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue La Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue La Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de Bourse des titres Crédit Agricole SA, le coût de revient de l'action Crédit Agricole SA dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole SA.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole SA et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré

comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole SA. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix

de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont les suivants :

- constatation d'une dépréciation de 12 815 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros, par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation, soit 13,64 euros par action,
- reclassement intégral en résultat des pertes latentes constatées en capitaux propres pour 5 941 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et le coût de revient historique de ces titres. Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de - 18 756 milliers d'euros.

Bilan actif

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Caisse, banques centrales	6.1	51 155	46 463
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	43 463	38 861
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	17 688	17 589
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.8	1 138 091	1 005 526
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8	409 132	398 524
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	11 217 187	10 736 431
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		32 097	18 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	213 349	186 516
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	42 487	53 929
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	249 880	228 542
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Participation aux bénéfices différée	6.17		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.15	726	821
Immobilisations corporelles	6.16	65 833	59 520
Immobilisations incorporelles	6.16	1 663	1 824
Écarts d'acquisition	2.6		
Total de l'actif		13 482 751	12 793 344

Bilan passif

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	4 513	3 611
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	56 145	28 353
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 641 896	7 400 823
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	3 794 353	3 462 590
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	40 285	60 580
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 352	14 114
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	15 412	
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	179 075	165 051
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17		
Provisions	6.18	46 769	50 584
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	33 225	33 225
Total dettes		11 822 025	11 218 931
Capitaux propres		1 660 726	1 574 413
Capitaux propres - part du Groupe		1 660 726	1 574 413
Capital et réserves liées		458 074	445 237
Réserves consolidées		1 117 408	1 023 170
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		9 648	- 3 705
Résultat de l'exercice		75 596	109 711
Intérêts minoritaires			
Total du passif		13 482 751	12 793 344

Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital et réserves liées			Capital et réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du Groupe	Total des capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus						
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2011	244 940	201 754		1 036 167	7 831		1 490 692	2	1 490 694
Augmentation de capital	329			0			329		329
Variation des titres autodétenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011				- 14 783			- 14 783		- 14 783
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			0	- 2	- 2
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	329	0	0	- 14 783	0	0	- 14 454	- 2	- 14 456
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	- 11 536	0	- 11 536	0	- 11 536
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		109 711	109 711		109 711
Autres variations	- 1 786			1 786			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2011	243 483	201 754	0	1 023 170	- 3 705	109 711	1 574 413	0	1 574 413
Affectation du résultat 2011				109 711		- 109 711	0		0
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012	243 483	201 754	0	1 132 881	- 3 705	0	1 574 413	0	1 574 413
Augmentation de capital	12 837			0			12 837		12 837
Variation des titres autodétenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012				- 15 473			- 15 473		- 15 473
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions/cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock-options				0			0		0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	12 837	0	0	- 15 473	0	0	- 2 636	0	- 2 636
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	13 353	0	13 353	0	13 353
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		75 596	75 596		75 596
Autres variations				0			0		0
Capitaux propres au 31 décembre 2012	256 320	201 754	0	1 117 408	9 648	75 596	1 660 726	0	1 660 726

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités opérationnelles sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale Centre Loire y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille "actifs financiers disponibles à la vente" sont compris dans cette rubrique.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure

financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de trésorerie nette comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Résultat avant impôts	130 268	152 792
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	11 858	10 951
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 717	30 503
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	- 219	124
Résultat net des activités de financement	1 843	1 843
Autres mouvements	626	- 7 450
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	43 824	35 971
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	257 917	- 299 463
Flux liés aux opérations avec la clientèle	- 162 040	292 710
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 178 105	- 2 081
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 15 410	- 43 246
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	- 29 129	- 49 820
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 126 767	- 101 900
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle^(A)	47 325	86 863
Flux liés aux participations ⁽¹⁾	23	15 759
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 17 790	- 15 681
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement^(B)	- 17 767	78
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽²⁾	- 2 636	- 32 477
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 843	- 1 843
Flux provenant des activités abandonnées		
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement^(C)	- 4 479	- 34 320
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie^(D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie^(A + B + C + D)	25 079	52 621
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	- 50 062	- 102 683
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	46 414	46 333
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 96 476	- 149 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	- 24 983	- 50 062
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*	51 138	46 414
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**	- 76 121	- 96 476
Variation de la trésorerie nette et des équivalents de trésorerie	25 079	52 621

* Composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs sains" et "Comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillé en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.3. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 23 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- acquisitions de participations : - 6 milliers d'euros,
- cessions de participations : 29 milliers d'euros.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire à ses actionnaires, à hauteur de 15 473 euros pour l'année 2012.

Cadre général

Présentation juridique de l'entité

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable créée le 1^{er} janvier 1995, régie par le livre V du Code monétaire et financier, livre V du Code rural et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8 allée des Colèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

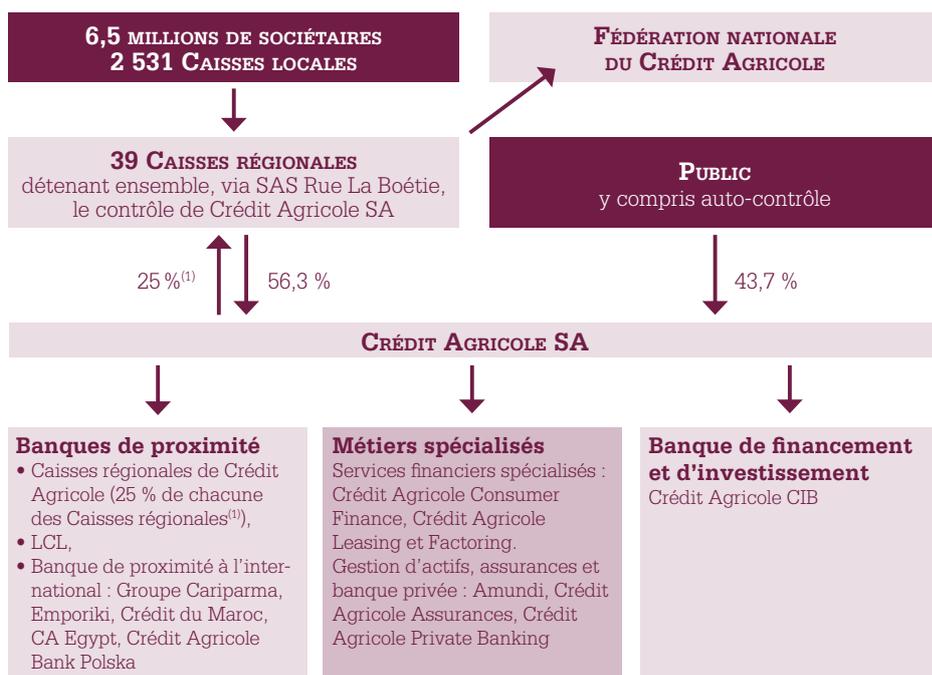
Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 7 319 186 actions propres, soit 0,29 %.

Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % de la Caisse régionale au travers de la détention globale des Certificats coopératifs d'associés.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole SA, l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales ainsi que leurs filiales.



Activités et filiales spécialisées : Crédit Agricole Capital Investissement & Finance, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Éditions, Crédit Agricole Cards & Payments au 31/12/12⁽²⁾

(1) - À l'exception de la Caisse Régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

(2) - Hors Emporiki et CA Cheuvreux en cours de cession.

Relations internes au Crédit Agricole

• Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition. Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

• **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA, où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

• **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

• **Opérations en devises**

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

• **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

• **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès

de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

• **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales et, par conséquent, il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole SA exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions

et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA, compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole SA. Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole SA. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole SA.

Autres relations internes

• **Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées à la Caisse régionale de Centre Loire sont les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation, les entités assurant la gestion interne des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Par principaux dirigeants, l'entité comprendra l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des membres du Comité de direction.

Notes annexes aux états financiers

1. Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite "carve out"), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que, lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1 ^{ers} adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014

La Caisse régionale Centre Loire n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable ;
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19) ;

- l'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40 ;
- l'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale Centre Loire utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n° 2009-R.04 du 2 juillet 2009.

1.3 Principes et méthodes comptables

• Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes.

• Les instruments financiers évalués à la juste valeur

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt. Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

• Les participations non consolidées

Elles peuvent être évaluées au coût historique et non à la juste valeur si celle-ci ne peut pas être déterminée directement par référence à un marché actif, ni évaluée par la Caisse régionale Centre Loire selon d'autres méthodes de valorisation. Ces titres, listés dans la note 2 spécifique, sont destinés à être conservés durablement.

• Les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

• Les dépréciations durables de titres disponibles à la vente

Les titres de capitaux propres en portefeuilles (autres que ceux de transaction) font l'objet d'une dépréciation en cas de baisse durable ou significative de la valeur du titre. En général, une baisse significative et durable est présumée lorsque l'instrument a perdu 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Cependant, la direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme,...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 2 ans.

• Les dépréciations des créances irrécouvrables

La valeur des postes "Prêts et créances" est ajustée par une dépréciation relative aux créances dépréciées lorsque le risque de non-recouvrement de ces créances est avéré. L'évaluation de cette provision sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Une dépréciation collective sur encours sains est également dotée. L'évaluation de cette provision fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

• Les provisions

L'évaluation des provisions peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction,
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession au 31 décembre 2012,
- les provisions épargne logement qui utilisent des hypothèses d'évolution des comportements des clients, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité des évolutions futures de ces comportements.

• Les actifs d'impôts différés

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles à condition que soit jugée probable la disponibilité future d'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

• Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification, soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

• Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

• Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale Centre Loire.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides. À ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour un EMTN.

Ce titre est un instrument hybride comprenant plusieurs dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie "Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature" et sont évalués en mark-to-market.

- *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance*

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale Centre Loire a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale Centre Loire a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- *Prêts et créances*

La catégorie "Prêts et créances" enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille "Prêts et créances" sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

La catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

- *Valorisation des titres SAS Rue La Boétie*

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole SA

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole SA,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- *Dépréciation des titres*

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat. Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dette. Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale Centre Loire utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent

principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale Centre Loire prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale Centre Loire constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

- *Valorisation des titres SAS Rue La Boétie*

Les titres SAS Rue La Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

À titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole SA,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole SA,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole SA,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole SA...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole SA complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes. Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances. Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

• Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole SA enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" et "Prêts et créances". Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

• Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et "Actifs financiers disponibles à la vente" vers la catégorie "Prêts et créances", si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" vers les catégories "Actifs financiers disponibles à la vente" ou "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance", si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé. La Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré, en 2012, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

• Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Concernant Crédit Agricole Centre Loire, la prise en compte de l'étalement dans le temps des coûts et produits de transaction au sein du taux d'intérêt effectif n'a pas été réalisée car elle n'est pas jugée comme ayant un impact significatif sur le résultat.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

• Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en "Prêts et créances" sont dépré-

ciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit différent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

• Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation telle que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

La Caisse régionale Centre Loire constitue les dépréciations correspondantes, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, en l'ensemble de ses pertes provisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes provisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

• Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale Centre Loire a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale Centre Loire détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues, calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

• Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, la Caisse régionale Centre Loire a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Les secteurs couverts sont la filière bovine, LBO, céréales, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, boulangerie, hôtel-bar-restaurant et agriculture.

- Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, la Caisse régionale Centre Loire accorde des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, la Caisse régionale Centre Loire perçoit de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

- Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
- Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des "Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole SA en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.14.

- Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire utilise uniquement la couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole SA privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite "carve out").

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts. La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait dans le cadre d'une couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

Pour une couverture de juste valeur, seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale Centre Loire retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

• **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes, et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

• **Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité**
La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif, repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de

volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

"Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, cela concerne le titre SAS Rue La Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile."

• **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

• **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale Centre Loire compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif Simultanément.

• **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

• **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

• Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse régionale Centre Loire identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse régionale Centre Loire a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement souscrits par les clients de la Caisse régionale et collectés pour le compte de Crédit Agricole SA. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de

la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;

- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.14.

• Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

• Avantages postérieurs à l'emploi

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale Centre Loire détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse régionale Centre Loire n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels

constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Le montant des engagements de la Caisse régionale Centre Loire vis-à-vis des membres de son personnel ainsi que de ses mandataires sociaux, en ce qui concerne les indemnités et allocations en raison du départ à la retraite ou avantages similaires et la retraite chapeau sont pris en charge par Predica et Adicam dans des contrats d'assurance. Par ailleurs, un contrat souscrit auprès d'Axa (prestations définies au sens de l'article 39 du CGI) permet de couvrir les engagements de retraite de certains salariés de la Caisse régionale issus de la fusion entre les caisses régionales du Loiret, du Cher et de la Nièvre survenue en 1995.

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

• Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Épargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

• Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'imposition utilisés pour l'évaluation sont ceux dont l'application est attendue lors de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif, dans la mesure où ces taux ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont clas-

sés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs Simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat.

• Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole SA applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale Centre Loire. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement	
Second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Les éléments dont dispose la Caisse régionale Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

• Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique "commissions" et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,

- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue ;
- c) les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance ne sont comptabilisées que pour autant que l'ensemble des conditions suivantes soit respecté :
- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

• Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale Centre Loire et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale Centre Loire dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

• Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole SA, dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole SA, les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique éco-

nomique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Centre Loire représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

• Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale Centre Loire détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale Centre Loire est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

• Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature, soit sur option.

• Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale Centre Loire sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale Centre Loire ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du good-will.

• Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Informations significatives de l'exercice

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés incluent les 91 Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Centre Loire.

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Argent-sur-Sauldre	27, avenue Nationale	18410	Argent-sur-Sauldre
Artenay	22, rue d'Orléans	45410	Artenay
Aubigny-sur-Nère	13, rue Cambournac	18700	Aubigny-sur-Nère
Baugy	14, rue Saint-Martin	18800	Baugy
Beaugency	26, place du Martroi	45190	Beaugency
Beaune-la-Rolande	12 bis, Mail Est	45340	Beaune-la-Rolande
Bellegarde	5, rue Demersay	45270	Bellegarde
Bourges Littré	18, rue Littré - BP 187	18000	Bourges
Bourges Marronniers	4-6, rue Émile Martin	18000	Bourges
Bourges Nord	38-40, rue de Turly	18000	Bourges
Briare - Bonny	8, place de la République	45250	Briare
Brinon-sur-Beuvron	Place du Bourg	58420	Brinon-sur-Beuvron
Château-Chinon	10 bis, route de Nevers	58120	Château-Chinon
Châteaumeillant	11, place Saint-Blaise	18370	Châteaumeillant
Châteauneuf - St-Benoît	10, rue de la Vrillière	45110	Châteauneuf-sur-Loire
Châteauneuf-sur-Cher	Grande Rue	18190	Châteauneuf-sur-Cher
Château-Renard	Place du Château	45220	Château-Renard
Châtillon-Coligny	7, place Montmorency-Luxembourg	45230	Chatillon-Coligny
Châtillon-en-Bazois	Rue du Docteur Duret	58110	Châtillon-en-Bazois
Châtillon-sur-Loire	1, place des Victoires	45360	Châtillon-sur-Loire
Clamecy	Avenue de la République	58500	Clamecy
Cléry-St-André	144, rue du Maréchal Foch	45370	Cléry-St-André
Corbigny	13, avenue Saint-Jean	58800	Corbigny
Cosne-sur-Loire	15, square Gambon	58200	Cosne-Cours-sur-Loire
Courtenay	Place du Mail	45320	Courtenay
Culan	Place du Champ de foire	18270	Culan
Decize	17, quai de Loire	58300	Decize
Donzy	Boulevard d'Osmond	58220	Donzy
Dun-sur-Auron	1, place Gustave Vinadelle	18130	Dun-sur-Auron
Entrains-sur-Nohain	Place du Puits de fer	58410	Entrains-sur-Nohain
Entre Loire et Nièvre	72, avenue de Paris	58320	Pougues-les-Eaux
Fay-aux-Loges	41, rue Abbé Thomas	45450	Fay-aux-Loges
Ferrières-en-Gâtinais	16, Grande Rue	45210	Ferrières
Fleury - Saran	336, faubourg Bannier	45400	Fleury-les-Aubrais
Fours	7, route de Luzy	58250	Fours
Gien	28, avenue Maréchal Leclerc	45500	Gien
Graçay	Rue Félix Pyat	18310	Graçay
Henrichemont	Place Henri IV	18250	Henrichemont
Jargeau - Tigy	2, boulevard du Saumon	45150	Jargeau
La Charité-sur-Loire	Place du Général de Gaulle	58400	La Charité-sur-Loire
La Ferté-St-Aubin	53, avenue Maréchal Leclerc	45240	La Ferté-St-Aubin
La Guerche-sur-l'Aubois	18-20, rue Henri Barbusse	18150	La Guerche-sur-l'Aubois
La Source - St-Cyr	Centre commercial 2002 - Place E. Renan	45100	Orléans
Le Châtelet-en-Berry	Grande Rue	18170	Le Châtelet
Léré	Grande Rue	18240	Léré
Les Aix-d'Angillon	Rue de la Liberté	18220	Les Aix-d'Angillon
Levet	Avenue Nationale	18340	Levet
Lignières	Avenue Jean Jaurès	18160	Lignières
Lormes	4, rue du Pont national	58140	Lormes

Caisse	Adresse	Code postal	Ville
Lorris	3, rue Guillaume de Lorris	45260	Lorris
Luzy	Place du Champ de foire	58170	Luzy
Mehun - Lury	6-8, rue Agnès Sorel	18500	Mehun-sur-Yèvre
Meung-sur-Loire	46-48, rue du Général de Gaulle	45130	Meung-sur-Loire
Montargis	1, place Jules Ferry	45200	Montargis
Montsauche	Place de l'Ancienne Gare	58230	Montsauche-les-Settons
Moulins-Engilbert	4, rue des Fossés	58290	Moulins-Engilbert
Nérondes	Grande Rue	18350	Nérondes
Neuville-aux-Bois	Allée René Cassin	45170	Neuville-aux-Bois
Nevers	24, rue des Merciers	58000	Nevers
Olivet	516, rue Marcel Belot	45160	Olivet
Orléans Centre	23, rue Théophile Chollet	45000	Orléans
Orléans St-Marceau	98, avenue Dauphine	45100	Orléans
Ouroux-en-Morvan	Grande Rue	58230	Ouroux-en-Morvan
Outarville	3, rue Robine	45480	Outarville
Patay - Charsonville - Épièds	13, place Jeanne d'Arc	45310	Patay
Pithiviers	35, Mail Ouest	45300	Pithiviers
Pouilly-sur-Loire	Place de la République	58150	Pouilly-sur-Loire
Prémery	Place du Champ de foire	58700	Prémery
Préveranges	Place du Marché	18370	Préveranges
Puiseaux-Malesherbes	2, place de la République	45390	Puiseaux
Sancergues	Grande Rue	18140	Sancergues
Sancerre	3, place du Puit Saint-Jean	18300	Sancerre
Sancoins	38-40, rue F. Duruisseau	18600	Sancoins
Sceaux-du-Gâtinais	Place de la Mairie	45490	Sceaux-du-Gâtinais
Sologne Nivernaise	Rue Théodore de Banville	58380	Dornes
St-Amand-en-Puisaye	Route de Cosne	58310	St-Amand-en-Puisaye
St-Amand-Montrond	25, rue Nationale - BP 63	18200	St-Amand-Montrond
St-Benin-d'Azy	Place du Champ de foire	58270	St-Benin-d'Azy
St-Doulchard	3, rue du Commerce	18230	St-Doulchard
S-Florent - Charost	Square Henri Barbusse	18400	St-Florent-sur-Cher
St-Jean-de-Braye - Chécy	30, rue de la Planche de pierre	45800	St-Jean-de-Braye
St-Jean-de-la-Ruelle - La Chapelle	86, rue Charles Beauhaire	45140	St-Jean-de-la-Ruelle
St-Jean-le-Blanc	Clos de l'Arche	45650	St-Jean-le-Blanc
St-Martin-d'Auxigny	Avenue de la République	18110	St-Martin-d'Auxigny
St-Pierre-le-Moûtier	11, rue du 11 Novembre	58240	St-Pierre-le-Moûtier
St-Saulge	Rue du Champ de foire	58330	St-Saulge
Sully-sur-Loire	23, rue du Grand Sully	45600	Sully-sur-Loire
Tannay	2, rue Émile Régnauld	58190	Tannay
Vailly-sur-Sauldre	Grande Rue	18260	Vailly-sur-Sauldre
Varzy	Place du Marché	58210	Varzy
Vierzon	17, rue de la République	18100	Vierzon

2.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille "Actifs financiers disponibles à la vente" sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

En milliers d'euros	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Participations dans des établissements de crédit	498 365		498 365	
La Boétie	498 365	2,87	498 365	2,87
Participations dans les entreprises liées	44 736		46 747	
CACL Immobilier	5 233	100,00	5 885	100,00
Centre Loire Expansion	8 762	100,00	8 902	100,00
CACL Investissement	27 728	100,00	28 167	100,00
CACL Promotion	3 013	100,00	3 793	100,00
Autres titres de participation	69 028		60 385	
Sacam Développement	24 041	3,16	24 041	3,16
Sacam International	28 115	3,12	19 737	3,12
Autres titres de participation	16 872		16 607	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés⁽¹⁾	612 129		605 497	

(1) Dont 24 571 milliers d'euros comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

Une étude sur les participations détenues par la Caisse régionale Centre Loire a été réalisée en juillet 2012. Cette étude avait pour but de vérifier l'impact dans les comptes annuels des filiales non consolidés. Les résultats ont démontré le caractère non significatif de ces filiales dans les comptes annuels de la Caisse régionale et justifier leur non-consolidation.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables contiennent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1. Risque de crédit

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle

et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximale au risque de crédit
L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	43 463	38 861
Instruments dérivés de couverture	17 688	17 589
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	1 064 745	923 073
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	23 944	9 081
Prêts et créances sur la clientèle	11 217 187	10 736 431
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	213 349	186 516
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 580 376	11 911 551
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 407 375	1 550 955
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	308 422	321 755
Provisions - Engagements par signature	- 7 612	- 10 475
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 708 185	1 862 235
Exposition maximale au risque de crédit	14 288 561	13 773 786

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	23 944	9 081
Prêts et créances sur la clientèle	11 217 187	10 736 431
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 407 375	1 550 955
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	308 422	321 755

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	892				892
Banques centrales					0
Établissements de crédit	409 132				409 132
Institutions non-établissements de crédit	1 296 366	5 063	4 858		1 291 508
Grandes entreprises	1 859 309	84 122	73 236	75 123	1 710 950
Clientèle de détail	8 403 599	218 695	162 303	27 459	8 213 837
Total* Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 969 298	307 880	240 397	102 582	11 626 319

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 6 627 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	Encours bruts	Dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	
Administrations centrales	912				912
Banques centrales					0
Établissements de crédit	398 524				398 524
Institutions non-établissements de crédit	1 160 965	9 242	9 186		1 151 779
Grandes entreprises	1 898 218	101 025	84 157	91 248	1 722 813
Clientèle de détail	8 039 542	205 521	153 220	25 395	7 860 927
Total* Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	11 498 161	315 788	246 563	116 643	11 134 955

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 9 569 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	3 000	0
Institutions non-établissements de crédit	219 128	166 385
Grandes entreprises	337 730	508 475
Clientèle de détail	847 517	876 095
Total engagements de financement	1 407 375	1 550 955
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	94 547	109 922
Institutions non-établissements de crédit	942	331
Grandes entreprises	147 004	147 255
Clientèle de détail	65 800	64 148
Total engagements de garantie	308 293	321 656

Dettes envers la clientèle par agent économique

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Administrations centrales	1 335	419
Institutions non-établissements de crédit	18 943	5 901
Grandes entreprises	1 058 200	838 811
Clientèle de détail	2 715 875	2 617 459
Total dettes envers la clientèle	3 794 353	3 462 590

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement
Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

En milliers d'euros	31/12/12					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/12	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						503 926	24 575	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	269 560	1 789	0	0	271 349	67 483	342 979	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	24 639				24 639	205	4 858	
Grandes entreprises	110 062	315			110 377	10 886	148 359	
Clientèle de détail	134 859	1 474			136 333	56 392	189 762	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	269 560	1 789	0	0	271 349	571 409	367 554	
Garanties non affectées								

En milliers d'euros	31/12/11					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	31/12/11	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an				
Instruments de capitaux propres						961	1 073	
Instruments de dette	2 726	0	0	0	2 726	0	0	
Administrations centrales	585				585			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit	1 236				1 236			
Institutions non-établissements de crédit	459				459			
Grandes entreprises	446				446			
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	339 001	1 679	0	0	340 680	69 225	363 206	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Établissements de crédit					0			
Institutions non-établissements de crédit	66 721				66 721	56	9 186	
Grandes entreprises	158 704	200			158 904	16 868	175 405	
Clientèle de détail	113 576	1 479			115 055	52 301	178 615	
Total actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	341 727	1 679	0	0	343 406	70 186	364 279	
Garanties non affectées								

3.2. Risque de marché

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat, ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	11 547	6 141	17 688	17 589
- Swaps de taux d'intérêts		11 547	6 141	17 688	17 407
- Caps-floors-collars					182
Sous-total	0	11 547	6 141	17 688	17 589
- Opérations de change à terme					
Total juste valeur des instruments dérivés de couverture - actif	0	11 547	6 141	17 688	17 589

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	9 644	18 135	28 366	56 145	28 353
- Swaps de taux d'intérêts	9 644	18 135	28 366	56 145	28 353
Sous-total	9 644	18 135	28 366	56 145	28 353
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - passif	9 644	18 135	28 366	56 145	28 353

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

En milliers d'euros	31/12/12						31/12/11	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	186	1 097	3 042	4 325	3 459
- Swaps de taux d'intérêts				186	1 097	2 986	4 269	3 459
- Caps-floors-collars						56	56	
Autres instruments :	7 729	29 268	0	0	0	0	36 997	35 402
- Dérivés sur actions & indices boursiers	7 729	29 268					36 997	35 402
Sous-total	7 729	29 268	0	186	1 097	3 042	41 322	38 861
- Opérations de change à terme								
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - actif	7 729	29 268	0	186	1 097	3 042	41 322	38 861

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11	
	Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	186	1 313	3 014	4 513	3 611
- Swaps de taux d'intérêts	186	1 313	3 014	4 513	3 611
Sous-total	186	1 313	3 014	4 513	3 611
Total juste valeur des instruments dérivés de transaction - passif	186	1 313	3 014	4 513	3 611

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	2 549 456	2 311 404
- Swaps de taux d'intérêts	2 522 522	2 277 908
- Caps-floors-collars	26 934	33 496
Instruments de devises et or :	1 920	0
- Options de change	1 920	
Sous-total	2 551 376	2 311 404
- Opérations de change à terme	39 004	48 307
Total notionnels	2 590 380	2 359 711

Risque de change

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

La Caisse régionale Centre Loire n'est pas exposée de façon significative à ce risque du fait du caractère peu significatif des opérations en devises.

3.3. Risque de liquidité et de financement

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	134 050	37 134	5 556	232 392	409 132
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 774 540	1 305 917	3 440 383	5 039 326	11 560 166
Total	1 908 590	1 343 051	3 445 939	5 271 718	11 969 298
Dépréciations					- 342 979
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					11 626 319

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	139 823	7 473	34 563	216 665	398 524
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	1 654 491	1 269 790	3 387 244	4 788 112	11 099 637
Total	1 794 314	1 277 263	3 421 807	5 004 777	11 498 161
Dépréciations					- 363 206
Total prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle					11 134 955

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 804 731	1 519 951	2 616 597	1 700 617	7 641 896
Dettes envers la clientèle	2 416 386	58 952	1 199 730	119 287	3 794 353
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 221 117	1 578 903	3 816 327	1 819 904	11 436 249
Valeur au bilan					11 436 249

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 909 184	1 422 216	2 032 077	2 037 346	7 400 823
Dettes envers la clientèle	2 498 490	160 914	744 684	58 502	3 462 590
Total dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 407 674	1 583 130	2 776 761	2 095 848	10 863 413
Valeur au bilan					10 863 413

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables	6 791	3 862	28 532	1 100	40 285
Total dettes représentées par un titre	6 791	3 862	28 532	1 100	40 285
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		10 000	22 500	33 225
Total dettes subordonnées	725	0	10 000	22 500	33 225

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes représentées par un titre					
Titres de créances négociables	28 163	12 934	19 032	451	60 580
Total dettes représentées par un titre	28 163	12 934	19 032	451	60 580
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	725		10 000	22 500	33 225
Total dettes subordonnées	725	0	10 000	22 500	33 225

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

En milliers d'euros	31/12/12				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	7 612				7 612

En milliers d'euros	31/12/11				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Garanties financières données	10 475				10 475

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi. La Caisse régionale Centre Loire utilise uniquement la couverture de valeur.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Instruments dérivés de couverture

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	Positive	Négative	Notionnel	Positive	Négative	Notionnel
Couverture de juste valeur	17 688	56 145	2 386 372	17 589	28 353	2 090 202
Taux d'intérêt	17 688	56 145	2 384 452	17 589	28 353	2 090 202
Change			1 920			
Total instruments dérivés de couverture	17 688	56 145	2 386 372	17 589	28 353	2 090 202

3.5 Risques opérationnels

(Cf. Rapport de gestion chapitre 3.3.)

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et, en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers", la Caisse régionale Centre Loire est soumise au respect du

ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse régionale Centre Loire est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90 - 02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) 2006-48-CE et 2006-49 CE. Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008. Conformément à ces dispositions, la Caisse régionale Centre Loire a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé, cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,

- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Fonds propres de base (Tier 1)	1 182 663	1 074 641
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Total des fonds propres prudentiels	1 182 663	1 074 641

En application de la réglementation, la Caisse régionale Centre Loire doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, la Caisse régionale Centre Loire a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et charges d'intérêts

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 954	8 935
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 816	11 624
Sur opérations avec la clientèle	426 301	430 399
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 072	1 290
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 403	6 907
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	23 244	27 707
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts⁽¹⁾⁽²⁾	494 790	486 862
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 801	8 074
Sur opérations internes au Crédit Agricole	183 632	200 960
Sur opérations avec la clientèle	48 788	33 192
Sur dettes représentées par un titre	1 037	749
Sur dettes subordonnées	1 843	1 843
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	32 531	31 422
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		
Charges d'intérêts	277 632	276 240

(1) Dont 10 077 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2012 contre 10 261 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) Dont 9 654 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'État au 31 décembre 2012 contre 9 074 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Commissions nettes

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	369	3	366	514	3	511
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 169	13 187	16 982	22 961	10 584	12 377
Sur opérations avec la clientèle	46 828	1 467	45 361	44 675	1 405	43 270
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	122	1	121	123	1	122
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	15		15	5 274	1 069	4 205
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	104 648	8 501	96 147	112 093	9 861	102 232
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 996	27	3 969	4 240	49	4 191
Produits nets des commissions	186 147	23 186	162 961	189 880	22 972	166 908

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	1 505	- 1 693
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	62	
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	295	244
Résultat de la comptabilité de couverture	55	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 917	- 1 449

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/12		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	9 848	9 620	228
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	7 363	2 485	4 878
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 485	7 135	- 4 650
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	83 446	83 619	- 173
Variations de juste valeur des éléments couverts	50 253	33 366	16 887
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	33 193	50 253	- 17 060
Total résultat de la comptabilité de couverture	93 294	93 239	55

En milliers d'euros	31/12/11		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	4 995	4 995	0
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 673	2 322	351
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 322	2 673	- 351
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	52 086	52 086	0
Variations de juste valeur des éléments couverts	32 375	19 711	12 664
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	19 711	32 375	- 12 664
Total résultat de la comptabilité de couverture	57 081	57 081	0

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dividendes reçus	333	18 460
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	- 2 719	4 720
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) ⁽²⁾	- 23 521	- 110
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	- 25 907	23 070

* Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8.

En 2012, les principales dépréciations durables concernent les titres suivants :

- SACAM International : 10 684 milliers d'euros,
- Rue La Boétie : 12 815 milliers d'euros.

(1) Dont 5 941 milliers d'euros de moins-value latente sur le titres SAS Rue La Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit, 14 euros par titre.

(2) Dont 12 815 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation, soit 13,64 euros.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Produits nets des immeubles de placement	45	- 40
Autres produits (charges) nets	1 453	- 1 491
Produits (charges) des autres activités	1 498	- 1 531

4.6 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Charges de personnel	123 851	121 971
Impôts et taxes	9 850	8 320
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	76 212	73 648
Charges générales d'exploitation	209 913	203 939

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse régionale Centre Loire.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

En milliers d'euros hors taxe	2012			2011
	Mazars	Orcom	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	85	85	170	166
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes		10	10	
Total honoraires des commissaires aux comptes	85	95	180	166

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dotations aux amortissements	11 701	10 951
- immobilisations corporelles	11 691	10 695
- immobilisations incorporelles	10	256
Dotations aux dépréciations	157	0
- immobilisations corporelles	1	
- immobilisations incorporelles	156	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	11 858	10 951

4.8 Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dotations aux provisions et aux dépréciations	- 94 197	- 133 833
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	- 91 898	- 129 077
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 207	- 255
Engagements par signature	- 1 526	- 2 838
Risques et charges	- 566	- 1 663
Reprises de provisions et de dépréciations	89 246	104 681
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	82 827	97 993
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	210	183
Engagements par signature	4 389	4 059
Risques et charges	1 820	2 446
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	- 4 951	- 29 152
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 875	- 1 759
Récupérations sur prêts et créances amortis	871	1 285
Décotes sur crédits restructurés	- 784	- 199
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	- 68	
Coût du risque	- 5 807	- 29 825

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	219	- 113
Plus-values de cession	276	40
Moins-values de cession	- 57	- 153
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	219	- 113

4.10 Impôts

Charge d'impôt

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Charge d'impôt courant	50 235	32 325
Charge d'impôt différé	4 437	10 756
Charge d'impôt de la période	54 672	43 081

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2012

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	159 648	36,10 %	57 633
Effet des différences permanentes			- 8 971
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			7 403
Effet de l'imposition à taux réduit			- 1 650
Effet des autres éléments			258
Taux et charge effectif d'impôt		34,25 %	54 672

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31/12/2011

En milliers d'euros	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	135 636	36,10 %	48 965
Effet des différences permanentes			- 9 296
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			6 851
Effet de l'imposition à taux réduit			- 2 104
Effet des autres éléments			- 1 334
Taux et charge effectif d'impôt		31,76 %	43 081

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

En milliers d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente ⁽²⁾	Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	
Variation de juste valeur	- 9 410		- 9 410
Transfert en compte de résultat ⁽²⁾	25 091		25 091
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		- 2 328	- 2 328
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)	15 681	- 2 328	13 353
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)			0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012⁽¹⁾	15 681	- 2 328	13 353
Variation de juste valeur	- 8 909		- 8 909
Transfert en compte de résultat	- 3 164		- 3 164
Variation de l'écart de conversion			0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi		537	537
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)	- 12 073	537	- 11 536
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)			0
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011⁽¹⁾	- 12 073	537	- 11 536

(1) Les données "Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/12	31/12/11
Montant brut	13 790	(13 442)
Impôt	(437)	1 906
Total net des gains ou pertes	13 353	(11 536)

(2) Dont 5 941 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie.

5. Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8, le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

La clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire comprend les particuliers, les agriculteurs, les professionnels, les entreprises et les collectivités locales.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support épargne (monétaire, obligataire, titres), place-

ment d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Elle distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme des produits d'assurance vie.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	38 547		38 115	
Banques centrales	12 608		8 348	
Valeur au bilan	51 155	0	46 463	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 322	38 861
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 141	
Valeur au bilan	43 463	38 861
Dont titres prêtés		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Instruments dérivés	41 322	38 861
Valeur au bilan	41 322	38 861

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 141	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	2 141	
Valeur au bilan	2 141	0

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 513	3 611
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	4 513	3 611

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Instruments dérivés	4 513	3 611
Valeur au bilan	4 513	3 611

6.3 Actifs financiers disponibles à la vente

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/2011 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées	29 875		3 961			
Obligations et autres titres à revenu fixe	447 316	16 341	381	318 649	9 796	747
Actions et autres titres à revenu variable	73 346	11 127	666	82 453	9 333	833
Titres de participation non consolidés ⁽¹⁾	587 554	5 979	7 854	604 424	5 538	19 947
Total des titres disponibles à la vente	1 138 091	33 447	12 862	1 005 526	24 667	21 527
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	1 138 091	33 447	12 862	1 005 526	24 667	21 527
Impôts		9 043	1 629		6 206	541
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		24 404	11 233		18 461	20 986

(1) En 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 485 550 milliers d'euros.

(2) Dont 11 756 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances.

6.4 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	22 577	8 054
Prêts subordonnés	1 367	1 027
Valeur brute	23 944	9 081
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	23 944	9 081
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	8 609	3 570
Comptes et avances à terme	344 170	353 452
Prêts subordonnés	32 409	32 421
Valeur brute	385 188	389 443
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	385 188	389 443
Valeur au bilan	409 132	398 524

Prêts et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	48 607	39 826
Autres concours à la clientèle	11 283 998	10 820 667
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	13 922	13 922
Titres non cotés sur un marché actif	3 759	3 754
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	69 262	68 375
Comptes ordinaires débiteurs	140 618	153 093
Valeur brute	11 560 166	11 099 637
Dépréciations	- 342 979	- 363 206
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 217 187	10 736 431
Valeur au bilan	11 217 187	10 736 431

6.5 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros	31/12/11	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/12
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	363 206	99 537	119 764	342 979
dont dépréciations collectives	55 548		7 763	47 785
				0
Opérations de location financement				0
				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
				0
Actifs disponibles à la vente	1 073	23 521	19	24 575
				0
Autres actifs financiers	5 085	207	216	5 076
Total dépréciations des actifs financiers	369 364	123 265	119 999	372 630

Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 12 816 milliers d'euros.

En milliers d'euros	31/12/10	Dotations	Reprises et utilisations	31/12/11
Créances sur les établissements de crédit				0
Créances sur la clientèle	360 593	137 089	134 476	363 206
dont dépréciations collectives	92 432		36 884	55 548
				0
Opérations de location financement				0
Titres détenus jusqu'à l'échéance				0
Actifs disponibles à la vente	963	110		1 073
Autres actifs financiers	5 035	256	206	5 085
Total dépréciations des actifs financiers	366 591	137 455	134 682	369 364

6.6 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'ex-

position de la Caisse régionale Centre Loire sur certains pays européens est présentée ci-après.

Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie et l'Espagne

Activité bancaire

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État. L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) et brute et nette de couverture.

Au 31/12/2012, la Caisse régionale Centre Loire ne détient plus de dettes souveraines.

31/12/11	Expositions nettes - Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque brut de couvertures	Couvertures actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	Total activité banque net de couverture
	En milliers d'euros	Dont portefeuille bancaire			Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
Actifs à la juste valeur par résultat		Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances ⁽¹⁾	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Grèce								
Irlande				9 987				
Portugal								
Italie								
Espagne								
Total	0	0	0	9 987	0	0	0	0

(1) Hors créances d'impôts différés.

(2) Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading.

Dettes souveraines activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2012
En milliers d'euros									
Grèce									
Irlande	9 987					9 987			0
Portugal									
Italie									
Espagne									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 987	0	0	0	0	9 987	0	0	0
Total activité banque	9 987	0	0	0	0	9 987	0	0	0

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 30 juin 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Dépréciation	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31 décembre 2011
En milliers d'euros									
Grèce									
Irlande	9 987								9 987
Portugal									
Italie									
Espagne									
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 987	0	0	0	0	0	0	0	9 987
Total activité Banque	9 987	0	0	0	0	0	0	0	9 987

Exposition au risque non souverain sur l'Espagne

L'exposition de la Caisse régionale Centre Loire au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et

créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit.

Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
Espagne	2 985	0	2 985	2 985
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et grandes entreprises hors parapubliques				
Entreprises et grandes entreprises parapubliques				
Collectivités locales	2 985		2 985	2 985
Total exposition sur pays à risque - Instruments de dettes	2 985	0	2 985	2 985

6.7 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts		
- dont comptes ordinaires créditeurs	409	10
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
- dont autres sommes dues	1 367	446
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	1 776	456
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	100 755	108 112
Comptes et avances à terme	7 539 365	7 292 255
Total	7 640 120	7 400 367
Valeur au bilan	7 641 896	7 400 823

Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Comptes ordinaires créditeurs	2 292 760	2 332 789
Comptes d'épargne à régime spécial	44 209	51 993
Autres dettes envers la clientèle	1 457 384	1 077 808
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétro-cessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	3 794 353	3 462 590

6.8 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Effets publics et valeurs assimilées	31 197	24 446
Obligations et autres titres à revenu fixe	182 152	162 070
Total	213 349	186 516
Dépréciations		
Valeur au bilan	213 349	186 516

6.9 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	40 285	60 580
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
Valeur au bilan	40 285	60 580
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	33 225	33 225
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
Valeur au bilan	33 225	33 225

6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Impôts courants		7 546
Impôts différés	42 487	46 383
Total actifs d'impôts courants et différés	42 487	53 929
Impôts courants	15 412	
Impôts différés		
Total passifs d'impôts courants et différés	15 412	0

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Impôts différés actif	Impôts différés passif	Impôts différés actif	Impôts différés passif
Décalages temporaires comptables fiscaux	46 146	4 237	51 838	4 154
Charges à payer non déductibles	1 238		349	
Provisions pour risques et charges non déductibles	42 821		49 042	
Autres différences temporaires	2 087	4 233	2 447	4 154
Impôts différés/réserves latentes	2 019	2 132	248	978
Actifs disponibles à la vente	1 572	2 132	248	978
Couvertures de flux de trésorerie				
Gains et pertes/écarts actuariels	447			
Impôts différés/résultat	22 389	21 702	13 849	14 420
Total impôts différés	70 554	28 071	65 935	19 552

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Autres actifs	104 371	88 006
Comptes de stocks et emplois divers		
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	99 269	87 921
Comptes de règlements	5 102	85
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	145 509	140 536
Comptes d'encaissement et de transfert	88 624	83 818
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	20	144
Produits à recevoir	52 322	53 009
Charges constatées d'avance	59	730
Autres comptes de régularisation	4 484	2 835
Valeur au bilan	249 880	228 542

Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Autres passifs⁽¹⁾	88 757	77 961
Comptes de règlements		139
Créditeurs divers	78 487	70 760
Versement restant à effectuer sur titres	10 270	7 062
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	90 318	87 090
Comptes d'encaissement et de transfert ⁽²⁾	815	1 807
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	13
Produits constatés d'avance	58 152	55 177
Charges à payer	26 960	26 396
Autres comptes de régularisation	4 386	3 697
Valeur au bilan	179 075	165 051

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 Immeubles de placement

En milliers d'euros	31/12/11	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2012
Valeur brute	1 248	24	294	978
Amortissements et dépréciations	- 427	- 68	- 243	- 252
Valeur au bilan⁽¹⁾	821	- 44	51	726

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

En milliers d'euros	31/12/10	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2011
Valeur brute	816	660	228	1 248
Amortissements et dépréciations	- 387	- 40		- 427
Valeur au bilan⁽¹⁾	429	620	228	821

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple.

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En milliers d'euros	31/12/11	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2012
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	190 769	32 546	16 445	206 870
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 131 249	- 11 691	- 1 903	- 141 037
Valeur au bilan	59 520	20 855	14 542	65 833
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	7 777	4	14	7 767
Amortissements et dépréciations	- 5 953	- 166	- 15	- 6 104
Valeur au bilan	1 824	- 162	- 1	1 663

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

En milliers d'euros	31/12/10	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Solde 31/12/2011
Immobilisations corporelles d'exploitation				
Valeur brute	178 978	33 355	21 564	190 769
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	- 124 067	- 10 695	- 3 513	- 131 249
Valeur au bilan	54 911	22 660	18 051	59 520
Immobilisations incorporelles				
Valeur brute	7 513	264		7 777
Amortissements et dépréciations	- 5 696	- 256		- 5 952
Valeur au bilan	1 817	8	0	1 824

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.14 Provisions

En milliers d'euros	31/12/11	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/12
Risques sur les produits épargne logement ⁽¹⁾	10 060			2 109		7 951
Risques d'exécution des engagements par signature	10 475	1 526		4 389		7 612
Risques opérationnels ⁽²⁾	14 535	379	81	2 578		12 255
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽³⁾	1 048	617	100		1 238	2 803
Litiges divers	6 694	396	162	428		6 500
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques ⁽⁴⁾	7 772	5 900	3 066	958		9 648
Total	50 584	8 818	3 409	10 462	1 238	46 769

En milliers d'euros	31/12/10	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mou- vements	31/12/11
Risques sur les produits épargne logement	11 970	90		2 000		10 060
Risques d'exécution des engagements par signature	11 696	2 838		4 059		10 475
Risques opérationnels	15 307	475	45	1 202		14 535
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 122			74		1 048
Litiges divers	6 277	1 579	85	1 077		6 694
Participations						0
Restructurations						0
Autres risques	1 286	3 109	1 976	786	6 139	7 772
Total	47 658	8 091	2 106	9 198	6 139	50 584

1) Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mises en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Dont 1 619 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 184 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

(4) Les autres mouvements concernent le retraitement IAS sur les engagements sociaux (méthode du sorie).

Provision épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	178	69
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	507	1 146
Ancienneté de plus de 10 ans	957	502
Total plans d'épargne logement	1 642	1 717
Total comptes épargne logement	352	343
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 994	2 059

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'État.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en millions d'euros)	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement	14	17
Comptes épargne logement	70	74
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	84	91

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

(en millions d'euros)	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans		1
Ancienneté de plus de 10 ans	8	7
Total plans d'épargne logement	8	8
Total comptes épargne logement		2
Total provision au titre des contrats épargne logement	8	10

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/11	Dotations	Reprises	31/12/12
Plans d'épargne logement	8 370		748	7 622
Comptes épargne logement	1 690		1 361	329
Total provision au titre des contrats épargne logement	10 060	0	2 109	7 951

L'organisation financière du Groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe "Relations internes au Crédit Agricole - mécanismes financiers internes" de la partie "Cadre général". La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans épargne logement et des Comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

6.15 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération. Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats coopératifs d'associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société

et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947. À la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCA ne peuvent être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012
Certificats coopératifs d'associés (CCA)	3 889 436			3 889 436
Dont part du public				
Dont part Crédit Agricole SA	3 889 436			3 889 436
Parts sociales	151 949 530	15 807 288	7 248 975	160 507 843
Dont 91 Caisses locales ⁽¹⁾	151 949 454	15 807 288	7 248 975	160 507 767
Dont 18 administrateurs de la CR ⁽²⁾	72			72
Dont Crédit Agricole SA ⁽²⁾	4			4
Total	155 838 966	15 807 288	7 248 975	164 397 279

(1) La valeur nominale des titres est de 1,50 euro.

(2) La valeur nominale des titres est de 4,00 euros.

Le montant total du capital est 256 320 milliers d'euros.

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale

au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action sont inappropriées.

Dividendes

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 15 473 milliers d'euros en 2012.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant net	Montant net	Montant net
2009	N/A	1,44	0,046
2010	N/A	1,96	0,041
2011	N/A	2,03	0,043
Prévu 2012	N/A	1,81	0,032

Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat, la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse régionale Centre Loire du 28 mars 2013.

La proposition d'affectation du résultat qui est faite à l'Assemblée générale est la suivante :

	En euros
Résultat après impôt sur les sociétés	85 072 609,72
Report à nouveau	-
Intérêts aux parts sociales	1 054 579,97
Dividende CCA	7 039 879,16
Réserve légale	57 733 612,94
Autres réserves	19 244 537,65

6.16 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

En milliers d'euros	31/12/12					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	51 155					51 155
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	24	7 891	32 506	3 042		43 463
Instruments dérivés de couverture			11 547	6 141		17 688
Actifs financiers disponibles à la vente	4 011	7 080	41 984	424 116	660 900	1 138 091
Prêts et créances sur les établissements de crédit	134 050	37 134	5 556	199 992	32 400	409 132
Prêts et créances sur la clientèle	1 638 102	1 285 811	3 360 202	4 864 558	68 514	11 217 187
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					32 097	32 097
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 400	24 450	42 386	140 113		213 349
Total actifs financiers par échéance	1 833 742	1 362 366	3 494 181	5 637 962	793 911	13 122 162
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	24	162	1 313	3 014		4 513
Instruments dérivés de couverture		9 644	18 135	28 366		56 145
Dettes envers les établissements de crédit	1 804 731	1 519 951	2 616 597	1 699 256	1 361	7 641 896
Dettes envers la clientèle	2 416 386	58 952	1 199 730	119 287		3 794 353
Dettes représentées par un titre	6 791	3 862	28 532	1 100		40 285
Dettes subordonnées	725		10 000	22 500		33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					10 352	10 352
Total passifs financiers par échéance	4 228 657	1 592 571	3 874 307	1 873 523	11 713	11 580 769

En milliers d'euros	31/12/11					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales					46 463	46 463
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	23	245	23 378	15 215		38 861
Instruments dérivés de couverture			11 426	6 163		17 589
Actifs financiers disponibles à la vente	44 531	5 185	19 877	6 402	929 531	1 005 526
Prêts et créances	1 651 825	1 256 063	3 334 569	4 856 366	36 132	11 134 955
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					18 798	18 798
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 236	24 966	50 485	96 829		186 516
Total actifs financiers par échéance	1 710 615	1 286 459	3 439 735	4 980 975	1 030 924	12 448 708
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	23	245	1 350	1 993		3 611
Instruments dérivés de couverture	695	2 880	16 145	8 633		28 353
Dettes envers les établissements de crédit	1 909 184	1 422 216	2 032 077	2 037 346		7 400 823
Dettes envers la clientèle	2 498 490	160 914	744 684	58 502		3 462 590
Dettes représentées par un titre	28 163	12 934	19 032	451		60 580
Dettes subordonnées	725		10 000	22 500		33 225
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					14 114	14 114
Total passifs financiers par échéance	4 437 280	1 599 189	2 823 288	2 129 425	14 114	11 003 296

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Salaires et traitements ⁽¹⁾	65 854	64 525
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 302	7 106
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 535	1 968
Autres charges sociales	25 085	24 788
Intéressement et participation	14 037	15 720
Impôts et taxes sur rémunération	11 747	9 249
Transfert de charges	- 1 709	- 1 385
Total charges de personnel	123 851	121 971

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 881 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 566 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Dont médailles du travail pour 149 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 170 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/12	31/12/11
France	1 950	1 934
Étranger		
Total	1 950	1 934

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse régionale de Centre Loire étant celui de la MSA et d'Agrica, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagements "retraite" mais enregistre en "frais de personnel" le montant des cotisations correspondantes.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

En milliers d'euros		31/12/12	31/12/11
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle au 31/12/n-1	26 782	25 672
	Écart de change		
	Coût des services rendus sur la période	1 577	1 620
	Coût financier	1 190	949
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		7
	Variation de périmètre	228	
	Prestations versées (obligatoire)	- 2 169	- 1 844
	(Gains)/pertes actuariels	2 415	378
Dette actuarielle au 31/12/n	30 022	26 782	

En milliers d'euros		31/12/12	31/12/11
Détail de la charge comptabilisée au résultat	Coût des services rendus	1 577	1 620
	Coût financier	1 190	949
	Rendement attendu des actifs	- 930	- 886
	Amortissement du coût des services passés	26	23
	Gains/(pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 863	1 706

En milliers d'euros		31/12/12	31/12/11
Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement	Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	26 909	25 407
	Écart de change		
	Rendement attendu des actifs	930	886
	Gains/(pertes) actuariels	- 1 228	1 218
	Cotisations payées par l'employeur	3 734	1 234
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		7
	Variation de périmètre	228	
	Prestations payées par le fonds	- 2 169	- 1 843
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	28 404	26 909	

Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global montants en millions d'euros		31/12/12	31/12/11
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		3 643	- 841
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)			
Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année		3 643	- 841
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année		5 431	1 788

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour les indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,
- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 4,60 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,83 % pour la retraite des présidents ;
 - 3,30 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
 - 1,08 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;

- Une variation de moins 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 5,10 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,88 % pour la retraite des présidents ;
- 3,52 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
- 1,10 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

Rendement des actifs des régimes

Rendement des actifs de régime			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	3,50 %	3,60 %	4,15 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Taux d'actualisation sur 2012			
Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,85 %	2,80 %	2,85 %	1,30 %

7.5 Autres avantages sociaux

Il s'agit des autres avantages à long terme tels que les médailles du travail. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, la provision s'élève à 1 184 milliers d'euros.

7.6 Rémunérations de dirigeants

Le montant des indemnités et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2012 est de 611 400 euros brut (CSG CRDS inclus).

Le montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2012 à 2 766 883 euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 407 375	1 550 955
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle	1 407 375	1 550 955
Ouverture de crédits confirmés	1 173 262	1 275 337
- Ouverture de crédits documentaires	4 319	4 113
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 168 943	1 271 224
Autres engagements en faveur de la clientèle	234 113	275 618
Engagements de garantie	743 202	756 512
Engagements d'ordre d'établissement de crédit	434 909	434 856
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	434 909	434 856
Engagements d'ordre de la clientèle	308 293	321 656
Cautions immobilières	51 758	35 439
Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	256 535	286 217
Engagements reçus		
Engagements de financement	942 152	827 152
Engagements reçus d'établissements de crédit	942 152	827 152
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	3 445 656	3 295 730
Engagements reçus d'établissements de crédit	581 218	485 741
Engagements reçus de la clientèle	2 864 438	2 809 989
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	421 613	353 151
Autres garanties reçues	2 442 825	2 456 838

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 60 371 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle". Les cautions aval et autres garanties présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 109 922 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle".

Pour la Caisse régionale Centre Loire, les engagements des garanties données Switch s'élèvent à 434 757 milliers d'euros au 31/12/2012.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2012, la Caisse régionale Centre Loire a apporté 4 452 092 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 219 679 milliers d'euros en 2011. La Caisse régionale Centre Loire conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse régionale Centre Loire a apporté :

- 2 804 316 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 1 552 899 milliers d'euros en 2011 ;
- 350 862 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA dans le cadre du dispositif SFEF (Société de financement de l'économie Française), contre 602 968 milliers d'euros en 2011 ;
- 467 070 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole SA dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), contre 345 432 milliers d'euros en 2011 ;

- 829 845 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole SA ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 718 380 milliers d'euros en 2011.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 70 173 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 72 296 milliers d'euros au 31 décembre 2011, les garanties détenues par la Caisse régionale Centre Loire et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives. De plus, l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de la Caisse régionale Centre Loire.

9. Reclassements d'instruments financiers

• Principes retenus par le Groupe

Les reclassements hors de la catégorie "Actifs financiers détenus à des fins de transaction" et de la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

• Reclassements effectués par la Caisse régionale Centre Loire

Comme les exercices précédents, la Caisse régionale Centre Loire n'a pas opéré en 2012 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles

présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
Actifs				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	409 132	457 840	398 524	398 524
Prêts et créances sur la clientèle	11 217 187	11 640 514	10 736 431	10 880 446
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	213 349	233 407	186 516	186 516
Immeuble de placement	726	726	821	821
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédits	7 641 896	7 874 053	7 400 823	7 550 836
Dettes envers la clientèle	3 794 353	3 794 353	3 462 590	3 462 590
Dettes représentées par un titre	40 285	40 285	60 580	60 580
Dettes subordonnées	33 225	33 225	33 225	33 225

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse régionale Centre Loire prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex. : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

• Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

En milliers d'euros	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	41 322	0	41 322	0
Instruments dérivés	41 322		41 322	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 141	2 141	0	0
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 141	2 141	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 141	2 141		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	652 541	93 028	559 513	0
Effets publics et valeurs assimilées	29 875	29 684	191	
Obligations et autres titres à revenu fixe	447 316	63 333	383 983	
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾	175 350	11	175 339	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	17 688		17 688	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	713 692	95 169	618 523	0

(1) Hors 485 550 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 2).

En milliers d'euros	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	38 861	0	38 861	0
Instruments dérivés	38 861		38 861	
Actifs financiers disponibles à la vente	1 005 526	18 445	987 081	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	318 649	18 434	300 215	
Actions et autres titres à revenu variable	686 877	11	686 866	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	17 589		17 589	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 061 976	18 445	1 043 531	0

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

En milliers d'euros	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4 513	0	4 513	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	4 513		4 513	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	56 145		56 145	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	60 658	0	60 658	0

En milliers d'euros	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	3 611	0	3 611	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	3 611		3 611	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	28 353		28 353	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	31 964	0	31 964	0

11. Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture pour la Caisse régionale Centre Loire.

12. Mise à disposition du rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous : 26, rue de la Godde, 45800 Saint-Jean-de-Braye.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos
au 31/12/2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

- Votre Groupe constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.5). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par dépréciations sur base individuelle et collective.

Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

- Votre Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente (notes 1.3, 4.4, 6.3 et 6.5 de l'annexe) :
 - pour les instruments de capitaux propres lorsqu'il existe une indication objective de baisse prolongée ou de baisse significative de la valeur de ces actifs ;
 - pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue La Boétie.

Valorisation et dépréciation des autres titres et des instruments financiers

- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 3.2, 3.3, 3.4, 4.3, 6.2, 6.5, 6.8, 6.9 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

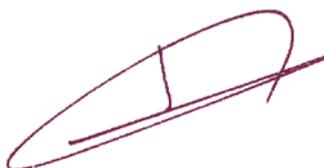
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 27 février 2013

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC

Bruno Rouillé



Mazars

Anne Veaute



Comptes individuels

au 31/12/2012

Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire en date du 15 février 2013

Bilan au 31 décembre 2012

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11
Opérations interbancaires et assimilées		125 169	79 988
Caisse, banques centrales		51 151	46 460
Effets publics et valeurs assimilées	5	50 074	24 447
Créances sur les établissements de crédit	3	23 944	9 081
Opérations internes au Crédit Agricole	3	406 414	392 758
Opérations avec la clientèle	4	11 223 193	10 774 998
Opérations sur titres		712 488	578 694
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	302 375	275 003
Actions et autres titres à revenu variable	5	410 113	303 691
Valeurs immobilisées		740 933	737 732
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	607 319	609 332
Parts dans les entreprises liées	6,7	65 393	66 235
Immobilisations incorporelles	7	1 662	1 824
Immobilisations corporelles	7	66 559	60 341
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		258 063	283 586
Autres actifs	8	104 751	131 351
Comptes de régularisation	8	153 312	152 235
Total actif		13 466 260	12 847 756

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31/12/12	31/12/11
Opérations interbancaires et assimilées		1 775	457
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	10	1 775	457
Opérations internes au Crédit Agricole	10	7 671 216	7 419 455
Comptes créditeurs de la clientèle	11	3 794 355	3 462 592
Dettes représentées par un titre	12	252 291	272 853
Comptes de régularisation et passifs divers		200 632	215 407
Autres passifs	13	90 922	106 487
Comptes de régularisation	13	109 710	108 920
Provisions et dettes subordonnées		186 810	204 760
Provisions	14,15,16	153 585	171 535
Dettes subordonnées	18	33 225	33 225
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	17	43 703	32 553
Capitaux propres hors FRBG	19	1 315 478	1 239 679
Capital souscrit		56 119	56 119
Primes d'émission		201 754	201 754
Réserves		972 532	886 533
Écart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		85 073	95 273
Total passif		13 466 260	12 847 756

Hors bilan au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Engagements donnés		2 153 383	2 309 034
Engagements de financement	24	1 407 374	1 550 956
Engagements de garantie	24	743 201	756 513
Engagements sur titres	24	2 808	1 565

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Engagements reçus		4 401 403	4 124 446
Engagements de financement	24	942 152	827 152
Engagements de garantie	24	3 445 656	3 295 729
Engagements sur titres	24	13 595	1 565

Notes concernant le hors bilan (autres informations) :
 - opérations de change au comptant et à terme : note 21,
 - opérations sur instruments financiers à terme : note 22.

Compte de résultat au 31 décembre 2012

En milliers d'euros	Notes	31/12/12	31/12/11
Intérêts et produits assimilés	26	469 720	453 401
Intérêts et charges assimilés	26	- 261 992	- 259 310
Revenus des titres à revenu variable	27	4 355	30 907
Commissions (produits)	28	187 302	184 608
Commissions (charges)	28	- 23 185	- 21 888
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	654	804
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	4 978	2 067
Autres produits d'exploitation bancaire	31	980	912
Autres charges d'exploitation bancaire	31	- 1 871	- 2 403
Produit net bancaire		380 941	389 098
Charges générales d'exploitation	32	- 212 900	- 202 533
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 11 926	- 10 992
Résultat brut d'exploitation		156 115	175 573
Coût du risque	33	- 5 808	- 28 916
Résultat d'exploitation		150 307	146 657
Résultat net sur actifs immobilisés	34	- 3 518	- 6 710
Résultat courant avant impôt		146 789	139 947
Résultat exceptionnel	35		
Impôt sur les bénéfices	36	- 50 566	- 29 631
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		- 11 150	- 15 043
Résultat net de l'exercice		85 073	95 273

1.1 Cadre juridique et financier

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire est une société coopérative à capital variable régie par le livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire 91 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et, le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Centre Loire est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Son siège social est situé au 8, allée des Collèges, 18920 Bourges Cedex 9.

Son n° d'immatriculation est 398 824 714 RCS Bourges.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est également une société de courtage d'assurances.

Au 31 décembre 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole SA. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,26 % du capital de Crédit Agricole SA, cotée à la Bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole SA est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,46 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole SA détient 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012, soit 0,29 % de son capital, contre 6 969 381 actions propres au 31 décembre 2011. Pour sa part, Crédit Agricole SA détient 27,7 % du capital sous la forme de Certificats coopératifs d'associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole SA coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'Organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole SA à hauteur de leurs fonds propres.

1.2 Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole SA, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole SA, où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole SA les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole SA et centralisées à Crédit Agricole SA et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole SA de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 % puis 33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole SA et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole SA.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole SA.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole SA où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole SA

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole SA sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole SA, intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole SA

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole SA, en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole SA, la CNCA (devenue Crédit Agricole SA) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole SA d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole SA enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole SA, les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties Switch

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole

SA, en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole SA dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole SA. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole SA sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA. Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole SA de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole SA perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole SA, de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite

reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole SA. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en PNB dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole SA et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole SA dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

1.3 Événements postérieurs à l'exercice 2012

Néant.

Note 2 - Principes et méthodes comptables

Les états financiers de Crédit Agricole Centre Loire sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole SA, agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du Groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Crédit Agricole Centre Loire est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la réglementation bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC n° 2010 - 08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Règlements	Date de publication par l'État français	Date de 1 ^{er} application : exercices ouverts à compter du
Règlement de l'ANC relatif au traitement comptable du dispositif prévu à l'article 1 de la loi n° 2011-894	30 décembre 2011 n° 2011-04	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés des exercices clos au 31 décembre 2012	04 décembre 2012 n° 2012-01	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à l'application de l'article L. 233-24 du Code de commerce, abandon du référentiel IFRS au profit du règlement CRC 99-02	04 décembre 2012 n° 2012-02	1 ^{er} janvier 2012
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 n° 2012-03	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie	28 décembre 2012 n° 2012-04	1 ^{er} janvier 2014
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n° 99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 n° 2012-05	1 ^{er} janvier 2013
Règlement ANC relatif à l'annexe des comptes annuels des fonds et sociétés visés par le décret n° 2012-465 du 10 avril 2012 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés	28 décembre 2012 n° 2012-06	31 décembre 2012
Règlement ANC relatif au traitement comptable du changement de régime fiscal des mutuelles et des institutions de prévoyance dans les comptes consolidés ou combinés	28 décembre 2012 n° 2012-07	1 ^{er} janvier 2012

L'application de ces nouveaux règlements n'ont pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du Groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n° 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole SA à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'élève à 6 627 milliers d'euros au 31 décembre 2012, contre 9 569 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, le montant des crédits restructurés étant significatif, une décote a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts pour un montant de 1 726 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- une créance présente un retard de plus de 180 jours concernant les crédits habitats et les crédits aux collectivités publiques et 90 jours concernant les autres créances ou lorsqu'un compte présente un débit non autorisé de plus de 90 jours sur tous les marchés,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les découverts sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites résultant de convention de droit ou de fait entre le commerçant et la banque pour ses autres clientèles.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles (s'élevant à 54 797 milliers d'euros) ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle 2 (la provision base collective s'élevant à 47 785 milliers d'euros). Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. Les secteurs couverts sont la filière bovine, LBO, professionnels de l'immobilier, secteur industriel - automobile, boulangerie, hôtel - bar - restaurant, céréale et agriculture.

Passage en perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire le détermine avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

2.2 Portefeuille - titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie pour des montants significatifs au 31 décembre 2012.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "Revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des Sicav et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de Bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie, et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque".

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Titres de l'activité de portefeuille

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire ne détient pas de titres classés dans cette catégorie au 31 décembre 2012.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de Bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique "Résultat net sur actifs immobilisés".

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des esti-

mations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance,
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

Le transfert de titres d'investissement vers la catégorie "titres de placement" n'est autorisé qu'en cas de survenance d'une des situations dérogatoires mentionnées à l'article 7 bis du règlement CRC 2008-17, ainsi que dans le cas d'un déclassement imposé par les dispositions de ce même article suite à une cession ou un transfert de titres d'investissement.

En date du 13/11/2012, la Caisse régionale Centre Loire a reclassé un titre d'investissement de 3 millions d'euros en titre de placement car l'échéance du titre était proche (11/02/2013).

Conformément à l'AG 22 d'IAS 39, ces circonstances exceptionnelles permettent d'éviter le déclassement de la totalité du portefeuille (règle du tainting).

2.3 Immobilisations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation.

Composant	Durée d'amortissement
Gros œuvre	25 à 40 ans
Agencement second œuvre	8 à 12 ans
Installations techniques	5 à 8 ans
Autres agencements	8 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Mobilier	8 à 12 ans

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et

titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Commissions (charges)".

2.6 Provisions

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique le règlement du CRC n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan d'épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail

ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^e directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 modifié relatifs aux fonds propres, les fonds pour risques bancaires généraux sont constitués par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire dispose d'un FRBG de 43 703 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

2.8 Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de contrôle prudentiel (ex-Commission bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire utilise les instruments financiers à terme ou conditionnels essentiellement à des fins de couverture.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole SA sont inscrits pro rata temporis dans la rubrique "Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture". Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de

modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation".

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, libellés en devises, sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés".

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a mis en place une comptabilité multidevises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire s'établit à 24 milliers d'euros.

2.10 Engagements hors bilan

Le hors bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 22.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 11 juin 2010.

La participation et l'intéressement figurent dans les "Frais de personnel".

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire applique, à compter du 1^{er} janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité du 1^{er} avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de crédits projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Dans la mesure où la réforme (loi 2 010 - 1 330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) ne modifie pas les accords de branche existants mais simplement les hypothèses actuarielles d'âge de départ en retraite, elle est analysée comme une mise à jour d'hypothèses actuarielles et non comme une modification de régime. À ce titre, l'impact de la réforme doit être enregistré comme les autres écarts actuariels, intégralement en résultat.

Les engagements de retraites et avantages similaires souscrits par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire sont précisés en note 17.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "Frais de personnel".

2.13 Souscription d'actions dans le cadre du plan d'épargne entreprise

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise, avec une décote maximum de 20 %, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire n'a pas comptabilisé de charges ou produits exceptionnels sur l'exercice.

2.15 Impôt sur les bénéficiaires (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, qui comprend la contribution exceptionnelle de 5 % à laquelle la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est soumise. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéficiaires de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur le bénéfice" du compte de résultat. La Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire a signé avec Crédit Agricole SA une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12					31/12/11		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et prêts :								
- à vue	16 434				16 434		16 434	8 054
- à terme	6 143				6 143		6 143	
Valeurs reçues en pension					0		0	
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				1 361	1 361	6	1 367	1 027
Total	22 577	0	0	1 361	23 938	6	23 944	9 081
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							23 944	9 081
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	29 834				29 834	1	29 835	6 884
Comptes et avances à terme	97 197	37 134	5 556	198 630	338 517	5 652	344 169	353 453
Titres reçus en pension livrée					0		0	
Prêts subordonnés				32 400	32 400	9	32 409	32 421
Total	127 031	37 134	5 556	231 030	400 751	5 662	406 413	392 758
Dépréciations								
Valeur nette au bilan							406 413	392 758
Total							430 357	401 839

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 33 776 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 9 864 milliers d'euros.

Les créances sur établissements de crédit ne sont pas éligibles au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole SA dans le cadre des Relations financières internes.

Note 4 - Opérations avec la clientèle**4.1 Opérations avec la clientèle - Analyse par durée résiduelle**

En milliers d'euros	31/12/12					31/12/11		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	47 853	97			47 950	658	48 608	39 826
Autres concours à la clientèle	1 519 866	1 305 816	3 439 158	4 964 981	11 229 821	65 766	11 295 587	10 831 889
Valeurs reçues en pension livrée					0		0	
Comptes ordinaires débiteurs	119 271				119 271	122	119 393	149 780
Dépréciations							- 240 396	- 246 496
Valeur nette au bilan							11 223 193	10 774 998

Commentaires

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 13 922 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 9 864 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle, 2 599 023 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la

banque centrale au 31 décembre 2012 contre 1 386 461 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Les encours restructurés au 31 décembre 2012 s'élèvent à 6 627 milliers d'euros, contre 9 569 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

4.2 Opérations avec la clientèle - Analyse par agents économiques

En milliers d'euros	31/12/12					31/12/11				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 716 429	115 710	54 865	76 967	42 911	5 449 602	98 378	48 675	66 089	37 957
Agriculteurs	1 251 731	27 508	19 758	24 035	18 840	1 215 112	31 682	20 883	27 348	19 933
Autres professionnels	1 338 020	74 969	43 794	61 094	38 882	1 288 634	74 965	40 969	59 470	35 943
Clientèle financière	165 076	5 938	4 229	5 585	4 100	128 956	10 415	1 925	10 163	1 902
Entreprises	1 839 552	83 293	46 723	72 313	40 349	1 879 846	99 813	51 404	83 010	45 902
Collectivités publiques	1 091 242					1 011 077				
Autres agents économiques	61 538	463	401	403	377	48 269	468	420	416	396
Total	11 463 588	307 881	169 770	240 397	145 459	11 021 495	315 721	164 276	246 497	142 033

Note 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11
	Placement	Investissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	7 958	41 811	49 769	24 054
- dont surcote restant à amortir			0	
- dont décote restant à amortir			0	
Créances rattachées	186	119	305	393
Dépréciations			0	
Valeur nette au bilan	8 144	41 930	50 074	24 447
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾ :				
Émis par organismes publics	20 323	45 431	65 754	20 379
Autres émetteurs	99 374	133 443	232 817	253 654
- dont surcote restant à amortir			0	
- dont décote restant à amortir			0	
Créances rattachées	862	3 280	4 142	2 930
Dépréciations	- 337		- 337	- 1 960
Valeur nette au bilan	120 222	182 154	302 376	275 003
Actions et autres titres à revenu variable	410 782		410 782	304 542
Créances rattachées			0	0
Dépréciations	- 669		- 669	- 851
Valeur nette au bilan	410 113	0	410 113	303 691
Total	538 479	224 084	762 563	603 141
Valeurs estimatives	567 515	240 782	808 297	622 134

(1) Dont 9 864 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2012 et 15 586 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Commentaires

Transferts de titres en cours d'exercice

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 3 000 milliers d'euros.

Valeurs estimatives

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 30 085 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 19 711 milliers d'euros au 31/12/2011.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de Bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 20 097 milliers d'euros au 31/12/2012, contre 2 605 milliers d'euros au 31/12/2011

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Administration et banques centrales (y compris États)	63 372	17 574
Etablissements de crédit	181 371	191 194
Clientèle financière	445 277	343 789
Collectivités locales	2 990	3 008
Entreprises, assurances et autres clientèles	19 478	23 129
Divers et non ventilés		
Total en principal	712 488	578 694
Créances rattachées		
Dépréciations		
Valeur nette au bilan	712 488	578 694

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

En milliers d'euros	31/12/12				31/12/11			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	298 571	49 769	410 782	759 122	274 033	24 053	304 542	602 628
dont titres cotés	235 384	49 769	11	285 164	178 746	24 053	11	202 810
dont titres non cotés	63 187		410 771	473 958	95 287		304 531	399 818
Créances rattachées	4 142	305		4 447	2 930	393		3 323
Dépréciations	337		669	1 006	1 960		851	2 811
Valeur nette au bilan	302 376	50 074	410 113	762 563	275 003	24 446	303 691	603 141

Commentaires

La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 410 113 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 397 269 milliers d'euros.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2012.

En milliers d'euros	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	277 115	285 248
OPCVM obligataires	73 894	77 990
OPCVM actions	11	11
OPCVM autres	59 093	70 025
Total	410 113	433 274

5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/11 Total
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans					
Obligations et autres titres à revenu fixe									
Valeur brute	6 001	37 985	113 184	141 401	298 571	4 142	302 713	276 963	
Dépréciations					337		337	1 960	
Valeur nette au bilan					298 234	4 142	302 376	275 003	
Effets publics et valeurs assimilées					0		0		
Valeur brute				49 769	49 769	305	50 074	24 447	
Dépréciations					0		0	0	
Valeur nette au bilan					49 769	305	50 074	24 447	

Note 6 - Titres de participation et de filiales

Sauf mention spécifique, les données présentées sont des informations au 31/12/2012.

Informations financières Filiales et participations	Capital	Quote-part de capital détenue (en pourcentage)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consen- tis par la société et non encore remboursés	PNB ou chiffre d'af- faires hors taxes (à préciser) du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) ⁽¹⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brutes	Nettes				
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'entité								
Participations dans des établissements de crédit			504 306	504 306	28 296			
SAS Rue La Boétie	2 394 380	2,87	504 306	504 306	28 296		595 827	
Autres parts dans les entreprises liées			52 149	44 503	20 326			
SAS Centre Loire Expansion	9 000	100,00	9 000	8 762	400	0	443	
SAS Centre Loire Immobilier	5 000	100,00	9 149	5 000		1 126	742	
SAS Centre Loire Investissement	30 000	100,00	30 000	27 728		1 293	- 439	
SAS Centre Loire Promotion	4 000	100,00	4 000	3 013	19 926	868	- 191	
Autres titres de participations			63 454	51 483	15 066			
Carcie	1 000	36,00	360	360		1 565	666	
Sepal	46	23,33	42	42				
Sacam Centre	3 214	20,88	671	671				18
Sepac	8	12,77	1	1				
Centre monétique méditerranéen	19	12,50	2	2	631			
Safer du Centre	947	10,63	96	96				
Sacam Square Habitat	759 400	5,47	42	42		3 039	365	
Carvest	300	5,00	16	16				
Safer Bourgogne	920	4,56	42	42				
Sacam Machinisme	3 000	4,14	125	125				
Sacam Assurance Caution	8 800	3,79	345	345				47
Sem Vierzon	412	3,70	19	19				
Sep Terre de Bourgogne	132	3,51	5	5				1
Sacam Pleinchamp	3 680	3,20	269	180			347	
Sacam Développement	764 516	3,16	23 059	23 059	10 784			
Sacam International	778 552	3,12	28 115	17 431			- 146 935	
Semtao	183	3,00	5	5				
Saem Loire et Nièvre	336	3,00	10	10				
CA-Innove	5 000	2,97	120	54				
Scicam	14 563	2,92	424	424				
SAS Miromesnil	38	2,85	1	1				
SAS Segur	38	2,85	1	1				
Courcelles	150	2,84	4	3				
Sacam Santeff	7 338	2,78	204	82			- 781	
Gie Orchestra Bail	0	2,78			3 651			
SAS Progica	7 300	2,77	202	202				
Sacam Participations	62 558	2,77	2 005	2 005		297	1 570	
Cide 45	277	2,75	8	0				
Sacam Fireca	22 509	2,73	1 220	634			- 6	
Orléans Gestion	610	2,50	37	37				
Sacam Avenir	88 415	2,25	2 567	2 567				
Semdo	768	2,19	17	17				
Centre Capital Dvpt	10 482	2,01	228	227				
Crédit Agricole Titres	15 245	1,94	508	508				
CTCAM	391	1,76	797	792				51
Cedicam	14 008	1,42	198	198				
Caagis	15 000	1,39	208	208		189 874	- 499	
Radian	750	1,34	34	26				16
Sem patrimoniale d'Orléans	2 000	3,15	126	126				
Sacam Fia Net Europe	48 815	2,70	1 320	920			- 14	
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de l'entité			3 158	3 157	4 825			
Autres titres de participations (ensemble)			3 158	3 157	4 825			
Total parts dans les entreprises liées et participations			623 067	603 449	68 513			

1) L'information "résultat du dernier exercice clos" concerne l'exercice 2011.

6.1 Valeur estimative des titres de participation

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	52 149		52 149	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	20 326		19 719	
Créances rattachées	565		654	
Dépréciations	- 7 646		- 6 287	
Valeur nette au bilan	65 393	65 393	66 235	67 120
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Titres non cotés	567 799		567 758	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	44 537		44 244	
Créances rattachées	179		168	
Dépréciations	- 11 971		- 9 547	
Sous-total titres de participation	600 544	782 256	602 623	867 228
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	3 118		3 118	
Titres cotés	0		0	
Avances consolidables	3 651		3 585	
Créances rattachées	5		5	
Dépréciations	0		0	
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 774	6 969	6 708	6 889
Valeur nette au bilan	607 318	789 225	609 332	874 117
Total des titres de participation	672 711	854 618	675 567	941 237
Total valeurs brutes				
Titres non cotés	623 067		623 025	
Titres cotés				
Total	623 067		623 025	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

Note 7 - Variation de l'actif immobilisé

Immobilisations financières

En milliers d'euros	01/01/12	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	31/12/12
Parts dans les entreprises liées				
Valeurs brutes	52 149			52 149
Avances consolidables	19 719	1 699	1 092	20 326
Créances rattachées	654	3 947	4 036	565
Dépréciations	- 6 287	- 1 359		- 7 646
Valeur nette au bilan	66 235	4 286	5 128	65 393
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
Valeurs brutes	567 758	28 596	28 555	567 799
Avances consolidables	44 245	688	395	44 538
Créances rattachées	168	18 802	18 791	179
Dépréciations	- 9 547	- 11 186	- 8 762	- 11 971
Sous-total titres de participation	602 624	36 900	38 979	600 545
Autres titres détenus à long terme				
Valeurs brutes	3 118			3 118
Avances consolidables	3 585	134	68	3 651
Créances rattachées	5	52	52	5
Dépréciations	0			0
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 708	186	120	6 774
Valeur nette au bilan	609 332	37 086	39 099	607 319
Total	675 567	41 372	44 227	672 712

Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	01/01/12	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/12
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	190 743	32 547	16 446		206 844
Amortissements et dépréciations	- 131 675	- 11 760		2 146	- 141 289
Immobilisations corporelles hors exploitation	1 248	24	293		979
Valeur nette au bilan	60 317	20 787	16 446	2 146	66 534
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	8 794	3	14		8 783
Amortissements et dépréciations	- 6 970	- 166	0	14	- 7 122
Valeur nette au bilan	1 824	-163	14	14	1 662
Titres SCI d'exploitation	25				25
Total	62 165	20 625	16 459	2 160	68 221

Note 8 - Comptes de régularisation et actifs divers

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Autres actifs⁽¹⁾		
Instruments conditionnels achetés	385	441
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers	99 264	130 826
Gestion collective des titres livret de développement durable		
Comptes de règlement	5 102	85
Valeur nette au bilan	104 751	131 351
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	88 624	83 818
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	20	144
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	11	
Produits à recevoir et charges constatées d'avances	60 178	65 440
Charges constatées d'avance		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir		
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	4 479	2 833
Valeur nette au bilan	153 313	152 235
Total	258 064	283 586

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

Note 9 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Sur opérations interbancaires et assimilées						0
Sur créances clientèle	246 496	87 967	91 881	2 186		240 396
Sur opérations sur titres	2 811	635	2 439			1 007
Sur valeurs immobilisées	16 876	12 702	8 762			20 816
Sur autres actifs	5 085	207	215		- 1	5 076
Total	271 268	101 511	103 297	2 186	- 1	267 295

Note 10 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12							31/12/11
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Établissements de crédit								
Comptes et emprunts :								
- à vue	409				409		409	457
- à terme	1 361				1 361	5	1 366	0
Valeur au bilan	1 770	0	0	0	1 770	5	1 775	457
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	131 374				131 374	477	131 851	127 200
Comptes et avances à terme	1 697 212	1 519 951	2 616 597	1 699 256	7 533 016	6349	7 539 365	7 292 255
Valeur au bilan	1 828 586	1 519 951	2 616 597	1 699 256	7 664 390	6 826	7 671 216	7 419 455
Total	1 830 356	1 519 951	2 616 597	1 699 256	7 666 160	6 831	7 672 991	7 419 912

Opérations internes au Crédit Agricole : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole SA et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

Note 11 - Comptes créditeurs de la clientèle

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12							31/12/11
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	2 292 742				2 292 742	20	2 292 762	2 332 790
Comptes d'épargne à régime spécial :	44 209	0	0	0	44 209		44 209	51 993
- à vue	44 209				44 209		44 209	51 993
Autres dettes envers la clientèle :	55 521	57 712	1 199 729	119 288	1 432 250	25 134	1 457 384	1 077 809
- à vue	18 057				18 057		18 057	15 320
- à terme	37 464	57 712	1 199 729	119 288	1 414 193	25 134	1 439 327	1 062 489
Valeur au bilan	2 392 472	57 712	1 199 729	119 288	3 769 201	25 154	3 794 355	3 462 592

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle - analyse par agent économique

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Particuliers	2 013 911	1 935 584
Agriculteurs	339 203	325 286
Autres professionnels	212 070	221 955
Clientèle financière	25 486	24 813
Entreprises	1 037 458	816 348
Collectivités publiques	20 278	6 320
Autres agents économiques	145 948	132 286
Total en principal	3 794 355	3 462 592
dont dettes rattachées		
Valeur au bilan	3 794 355	3 462 592

Note 12 - Dettes représentées par un titre

12.1 Dettes représentées par un titre – Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12							31/12/11
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse					0		0	
Titres du marché interbancaire					0		0	
Titres de créances négociables	6 370	184 211	59 652	1 100	251 333	958	252 291	272 853
Emprunts obligataires					0		0	
Autres dettes représentées par un titre					0		0	
Valeur au bilan	6 370	184 211	59 652	1 100	251 333	958	252 291	272 853

Note 13 - Comptes de régularisation et passifs divers

En milliers d'euro	31/12/12	31/12/11
Autres passifs⁽¹⁾		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus		
Comptes de règlement et de négociation	0	139
Créditeurs divers	80 652	99 287
Versements restant à effectuer sur titres	10 270	7 061
Valeur au bilan	90 922	106 487
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	815	1 807
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	13
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 414	393
Produits constatés d'avance	58 152	55 177
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	13 249	15 493
Autres charges à payer	28 691	32 340
Autres comptes de régularisation	4 386	3 697
Valeur au bilan	109 710	108 920
Total	200 632	215 407

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

Note 14 - Provisions

En milliers d'euro	Solde au 01/01/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2012
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	0					0
Provisions pour autres engagements sociaux ⁽⁵⁾	1 048	1 856	100		- 1	2 803
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	10 475	1 526		4 389		7 612
Provisions pour litiges fiscaux	0					0
Provisions pour autres litiges	6 694	396	161	430	1	6 501
Provision pour risques pays	0					0
Provisions pour risques de crédit ⁽¹⁾	116 643	11 572		25 634	1	102 582
Provisions pour restructurations	0					0
Provisions pour impôts	0					0
Provisions sur participations	0					0
Provisions pour risques opérationnels ⁽²⁾	14 535	380	81	2 578	- 1	12 255
Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement ⁽³⁾	10 060			2 109		7 951
Autres provisions ⁽⁴⁾	12 080	5 971	3 066	1 104		13 881
Valeur au bilan	171 535	21 701	3 408	36 244	0	153 585

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle 2.

(2) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(3) Voir note 16 ci-après.

(4) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(5) L'augmentation des engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Commentaires

Droits à DIF au 31/12/2012 : 12 066 heures.

Droits à DIF non consommés : 189 410 heures.

L'accord national prévoit que le DIF doit être exercé hors temps de travail, conformément à la loi du 4 mai 2004.

Cependant, la volonté des Caisses régionales est de faire réaliser les formations, relevant de l'adaptation au poste de travail, de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés pendant le temps de travail.

L'accord de formation signé à Centre Loire en 2011 précise en outre :

- que les actions de formation relevant de l'adaptation au poste de travail (cat. 1), validées par l'entreprise dans le cadre du plan de formation, ne feront pas l'objet d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés,
- que les actions de formation relevant de l'évolution des emplois ou du maintien dans l'emploi des salariés (cat. 2), ou participant

au développement des compétences (cat. 3), feront l'objet d'une imputation sur le droit individuel à la formation des salariés dès lors que l'inscription à ces formations aura été réalisée à leur initiative.

De manière plus générale, toutes les formations qui ne font pas partie du référentiel métier du collaborateur relèveront du droit individuel à la formation des salariés.

Note 15 - Épargne logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	178	69
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	507	1 146
Ancienneté de plus de 10 ans	957	502
Total plans d'épargne logement	1 642	1 717
Total comptes épargne logement	352	343
Total encours collectés au titre des contrats épargne logement	1 994	2 059

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'État.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement	14	17
Comptes épargne logement	70	74
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne logement	84	91

Provision au titre des comptes et plans d'épargne logement

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11
Plans d'épargne logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	0	1
Ancienneté de plus de 10 ans	8	7
Total plans d'épargne logement	8	8
Total comptes épargne logement	0	2
Total provision au titre des contrats épargne logement	8	10

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	01/01/12	Dotations	Reprises	31/12/12
Plans d'épargne logement :	8 370		748	7 622
Comptes épargne logement :	1 690		1 361	329
Total provision au titre des contrats épargne logement	10 060	0	2 109	7 951

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul. Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans épargne logement et des Comptes épargne logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

Note 16 - Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Définitions

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à

l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des

cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variations de la dette actuarielle

En millions d'euros	31/12/12	31/12/11
Dette actuarielle au 31/12/n-1	26 782	25 672
Coûts des services rendus sur la période	1 577	1 620
Coût financier	1 190	949
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		7
Variation de périmètre	228	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 2 170	- 1 844
(Gains)/pertes actuariels	2 414	378
Dette actuarielle au 31/12/n	30 021	26 782

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Coût des services rendus	1 577	1 620
Coût financier	1 190	949
Rendement attendu des actifs	- 930	- 886
Amortissement du coût des services passés	26	23
Gains/(pertes) actuariels net	3 643	- 840
Amortissement des gains/pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
Gains/(pertes) du(e)s au changement de limitation d'actif		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	5 506	866

Variations de juste valeur des actifs des régimes

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement		
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n-1	26 909	25 407
Rendement attendu des actifs	930	886
Gains/(pertes) actuariels	- 1 228	1 218
Cotisations payées par l'employeur	3 734	1 234
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		7
Variation de périmètre	228	
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 2 170	- 1 843
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/n	28 403	26 909

Composition des actifs des régimes Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurances éligibles :

- Predica : pour nos indemnités de fin de carrière, les engagements de retraite,
- Axa : contrat tiers sur engagement de retraite,

- Fomugei : pour les engagements de retraite des présidents de Caisse régionale,
- Adicam : pour le régime de retraite supplémentaire des cadres dirigeants.

Variations de la provision

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
(Provisions)/actifs au 31/12/n-1	368	0
Cotisations payées par l'employeur	3 734	1 234
Variation de périmètre		
Paiements directs de l'employeur		
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	- 5 506	- 866
(Provisions)/actifs au 31/12/n	- 1 404	368

Rendement des actifs des régimes

Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
3,50 %	3,50 %	3,60 %	4,15 %

Hypothèses actuarielles utilisées

Indemnités de fin de carrière	Retraite des présidents	Retraite des cadres dirigeants	Contrat tiers sur engagement de retraite
2,85 %	2,80 %	2,85 %	1,30 %

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de :
 - 4,60 % pour les indemnités de fin de carrière ;
 - 0,83 % pour la retraite des présidents ;

- 3,30 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
- 1,08 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite ;
- une variation de moins de 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de :

- 5,10 % pour les indemnités de fin de carrière ;
- 0,88 % pour la retraite des présidents ;
- 3,52 % pour la retraite des cadres dirigeants ;
- 1,10 % pour le contrat tiers sur engagement de retraite.

Note 17 - Fonds pour risques bancaires généraux

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	32 553
Valeur au bilan	43 703	32 553

Note 18 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle

En milliers d'euros	31/12/12					Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/11
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total				
Dettes subordonnées à terme				32 500	32 500	725	33 225	33 225	
Valeur au bilan	0	0	0	32 500	32 500	725	33 225	33 225	

Commentaires

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 725 milliers d'euros au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

Note 19 - Variation des capitaux propres (avant répartition)**Variation des capitaux propres**

En milliers d'euros	Capitaux propres						
	Capital	Réserve légale	Réserve statutaire	Primes, autres réserves et report à nouveau	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2010	56 119	618 372	32 031	355 259		91 566	1 153 347
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2010						- 8 941	- 8 941
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		61 969		20 656		- 82 625	0
Affectation du résultat social 2010							0
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2011						95 273	95 273
Autres variations							0
Solde au 31 décembre 2011	56 119	680 341	32 031	375 915	0	95 273	1 239 679
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011						- 9 274	- 9 274
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves		64 499		21 500		- 85 999	0
Affectation du résultat social 2011							0
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2012						85 073	85 073
Autres variations							0
Solde au 31 décembre 2012	56 119	744 840	32 031	397 415	0	85 073	1 315 478

Résultat par action

Une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Les capitaux propres de la Caisse régionale de Centre Loire sont composés de parts sociales et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'Économie.

La rémunération des CCA est quant à elle fixée annuellement par l'Assemblée générale

des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, la communication du résultat par action est inappropriée.

Note 20 - Composition des fonds propres

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Capitaux propres	1 315 478	1 239 679
Fonds pour risques bancaires généraux	43 703	32 553
Dettes subordonnées et titres participatifs	33 225	33 225
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des fonds propres	1 392 406	1 305 457

Note 21 - Transactions effectuées avec les parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'établissement dans les rapports avec les tiers de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas

un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions d'usage dans les sociétés du même secteur.

Conformément aux règlements ANC n° 2010-4 du 7 octobre 2010, il n'y a pas d'opérations au titre des parties liées qui soient conclues à des conditions anormales de marché.

Note 22 - Opérations de change, prêts et emprunts en devises

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
Opérations de change au comptant	0	0	0	0
Devises				
- Euros				
Opérations de change à terme	19 490	19 514	24 203	24 103
- Devises	9 665	9 665	13 393	13 265
- Euros	9 825	9 849	10 810	10 838
Prêts et emprunts en devises				
Total	19 490	19 514	24 203	24 103

Note 23 - Opérations sur instruments financiers à terme

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11	
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes	2 367 180	155 342	2 522 522	2 277 908	2 277 908
Opérations de gré à gré	2 367 180	155 342	2 522 522	2 277 908	2 277 908
Swaps de taux d'intérêt	2 367 180	155 342	2 522 522	2 277 908	2 277 908
Opérations conditionnelles	17 272	11 581	28 853	33 496	33 496
Opérations de gré à gré	17 272	11 581	28 853	33 496	33 496
- achetés	17 272	4 831	22 103	26 988	26 988
- vendus		4 831	4 831	6 508	6 508
Instruments de taux de change à terme					
- achetés		1 427	1 427		
- vendus		492	492		
Total	2 384 452	166 923	2 551 375	2 311 404	2 311 404

23.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

En milliers d'euros	Total 31/12/2012			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	774 297	1 335 455	412 769	774 297	1 335 455	412 769
Caps, floors, collars	217	13 923	12 793	217	13 923	12 793
Sous-total	774 514	1 349 378	425 562	774 514	1 349 378	425 562
Swaps de devises	1 919	0	0	1 919		
Opérations de change à terme	36 776	2 227	0	36 776	2 227	
Sous-total	38 695	2 227	0	38 695	2 227	0
Total	813 209	1 351 605	425 562	813 209	1 351 605	425 562

En milliers d'euros	Total 31/12/2011			Dont opérations effectuées de gré à gré		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Swaps de taux d'intérêt	605 121	1 308 269	364 517	605 121	1 308 269	364 517
Caps, floors, collars	0	18 883	14 613		18 883	14 613
Sous-total	605 121	1 327 152	379 130	605 121	1 327 152	379 130
Swaps de devises	3 831	0	0	3 831		
Opérations de change à terme	44 461	15	0	44 461	15	
Sous-total	48 292	15	0	48 292	15	0
Total	653 413	1 327 167	379 130	653 413	1 327 167	379 130

23.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

En milliers d'euros	31/12/12		31/12/11	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Swaps de taux d'intérêt	- 34 634	2 522 521	- 7 639	2 277 907
Caps, floors, collars	56	26 933	182	33 496
Sous-total	- 34 578	2 549 454	- 7 457	2 311 403
Swaps de devises		1 919		3 831
Opérations de change à terme		39 003		44 476
Sous-total	0	40 922	0	48 307
Total	- 34 578	2 590 376	- 7 457	2 359 710

23.3 Information sur les swaps

Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

En milliers d'euros	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	165 003	82 180	1 905 000	
Contrats assimilés				

Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

En milliers d'euros	Classification au 31/12/2012			
	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Nouveau portefeuille				
Ancien portefeuille				
Position ouverte isolée				
Micro-couverture	1 932			
Macro-couverture				
Swaps de transaction				

Note 24 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés

L'évaluation du risque de contrepartie attaché aux Instruments financiers à terme utilisés par l'établissement mesurée par la valeur de

marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats, peut être résumée de la façon suivante :

	Établissements financiers de l'OCDE	Groupe Crédit Agricole	Autres contreparties
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	1 091 014	1 376 905	81 536
Opérations sur instruments de taux de change		1 919	
Opérations sur autres instruments		0	

Note 25 - Engagements de financement et de garantie et autres garanties

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 407 374	1 550 956
- Engagements en faveur d'établissements de crédit		
- Engagements en faveur de la clientèle	1 407 374	1 550 956
- Ouverture de crédits confirmés	1 173 262	1 275 337
- Ouverture de crédits documentaires	4 319	4 113
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 168 943	1 271 224
- Autres engagements en faveur de la clientèle	234 113	275 619
Engagements de garantie	743 201	756 513
- Engagements d'ordre d'établissement de crédit	434 909	434 856
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties	434 909	434 856
- Engagements d'ordre de la clientèle	308 292	321 657
- Cautions immobilières	51 758	35 439
- Autres garanties d'ordre de la clientèle ⁽¹⁾	256 534	286 218
Engagements sur titres	2 808	1 565
- Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements à donner	2 808	1 565
Engagements reçus		
Engagements de financement	942 152	827 152
- Engagements reçus d'établissements de crédit	942 152	827 152
- Engagements reçus de la clientèle		0
Engagements de garantie	3 445 656	3 295 729
- Engagements reçus d'établissements de crédit	581 218	485 740
- Engagements reçus de la clientèle	2 864 438	2 809 989
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	421 613	353 151
- Autres garanties reçues	2 442 825	2 456 838
Engagements sur titres	13 595	1 565
- Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
- Autres engagements reçus	13 595	1 565

(1) Les garanties financières présentées séparément au 31 décembre 2011 pour un montant de 60 371 milliers d'euros ont été reclassées en "Autres garanties d'ordre de la clientèle".

Pour la Caisse régionale Centre Loire, les engagements des garanties données Switch s'élèvent à 434 757 milliers d'euros au 31/12/2012.

Note 26 - Engagements donnés aux entreprises liées

La lettre de garantie donnée par la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire à Crédit Agricole SA s'élève à 1 230 millions d'euros.

Note 27 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 955	9 086
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 834	16 323
Sur opérations avec la clientèle	423 046	419 622
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	9 688	8 367
Produit net sur opérations de macro-couverture	0	0
Sur dettes représentées par un titre	8	3
Autres intérêts et produits assimilés	1 189	0
Intérêts et produits assimilés	469 720	453 401
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 801	8 092
Sur opérations internes au Crédit Agricole	184 162	202 526
Sur opérations avec la clientèle	52 321	37 279
Charge nette sur opérations de macro-couverture	8 169	2 804
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	394	0
Sur dettes représentées par un titre	7 145	8 609
Autres intérêts et charges assimilées		0
Intérêts et charges assimilées	261 992	259 310
Total produits nets d'intérêts et revenus assimilés⁽¹⁾	207 728	194 091

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2012 est de 725 milliers d'euros, comme au 31 décembre 2011.

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

Note 28 - Revenus des titres

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Titres de placement	2 209	1 460
Livret développement durable		
Titres d'investissement	7 403	6 907
Opérations diverses sur titres	85	3
Revenus des titres à revenus fixes	9 697	8 370
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	4 355	30 907
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus variables	4 355	30 907
Total des revenus sur titres	14 052	39 277

Note 29 - Produit net des commissions

En milliers d'euros	31/12/12			31/12/11		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	369	3	366	514	3	511
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 169	13 187	16 982	22 961	10 584	12 377
Sur opérations avec la clientèle	46 080	744	45 336	43 987	735	43 252
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	122	1	121	123	1	122
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	15		15	3		3
Sur prestations de services financiers ⁽¹⁾	109 799	8 527	101 272	116 332	9 895	106 437
Provision pour risques sur commissions	748	723	25	688	670	18
Total produit net des commissions	187 302	23 185	164 117	184 608	21 888	162 720

(1) Dont prestations d'assurance vie : 20 153 milliers d'euros.

Note 30 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Solde des opérations sur titres de transaction		
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	297	228
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	357	576
Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociations	654	804

Note 31 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	635	2 111
Reprises de dépréciations	2 439	280
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	1 804	- 1 831
Plus-values de cession réalisées	3 557	4 311
Moins-values de cession réalisées	383	413
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	3 174	3 898
Solde des opérations sur titres de placement	4 978	2 067
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	0	0
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	0	0
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	0	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	4 978	2 067

Note 32 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Produits divers	980	912
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	980	912
Charges diverses	513	1 062
Quote-part des opérations faites en commun	1 358	1 341
Refacturation et transfert de charges		
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	1 871	2 403
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	891	1 491

Note 33 - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Frais de personnel		
Salaires et traitements	67 078	64 509
Charges sociales :	36 293	32 723
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	11 208	7 936
Intéressement et participation	14 037	15 720
Impôts et taxes sur rémunérations	11 747	9 249
Transfert de charges	- 1 695	- 1 370
Total des charges de personnel	127 460	120 831
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	127 460	120 831
Frais administratifs		
Impôts et taxes	9 806	8 273
Services extérieurs et autres frais administratifs	75 634	73 428
Total des charges administratives	85 440	81 701
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	85 440	81 701
Charges générales d'exploitation	212 900	202 533

Effectif moyen**Effectif par catégorie**

(effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité).

Catégories de personnel	31/12/12	31/12/11
Cadres	503	496
Non-cadres	1 447	1 437
Total	1 950	1 933
Dont : - France	1 950	1 933
- Étranger		
Dont : - personnel mis à disposition		

Le montant des indemnités administrateurs et salaires bruts versés aux administrateurs de la Caisse régionale Centre Loire et aux mandataires sociaux en 2012 est de 611 400 euros brut (CSG CRDS inclus). Le

montant des avances et crédits accordés aux administrateurs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire et aux mandataires sociaux s'élève au 31/12/2012 à 2 766 883 euros.

Note 34 - Coût du risque

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Dotations aux provisions et dépréciations	- 94 197	- 133 832
Dépréciations de créances douteuses	- 80 326	- 93 481
Autres provisions et dépréciations	- 13 871	- 40 351
Reprises de provisions et dépréciations	114 995	125 811
Reprises de dépréciations de créances douteuses ⁽¹⁾	82 844	70 806
Autres reprises de provisions et dépréciations ⁽²⁾	32 151	55 005
Variation des provisions et dépréciations	20 798	- 8 021
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées ⁽³⁾	- 943	- 851
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées ⁽⁴⁾	- 25 668	- 21 085
Décote sur prêts restructurés	-784	- 199
Récupérations sur créances amorties	871	1 285
Autres pertes	-81	- 45
Coût du risque	- 5 808	- 28 916

(1) Dont utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises : 21 290 milliers d'euros.

Dont utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises : 4 367 milliers d'euros.

(2) Dont 92 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif.

(3) Dont 538 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(4) Dont 21 290 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

Note 35 - Résultat net sur actifs immobilisés

En milliers d'euros	31/12/12	31/12/11
Immobilisations financières		
Dotations aux dépréciations	12 545	5 828
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	12 545	5 828
Reprises de dépréciations	8 762	3 652
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8 762	3 652
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	- 3 783	- 2 176
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 3 783	- 2 176
Plus-values de cessions réalisées	0	112
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		112
Moins-values de cessions réalisées	66	4 532
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		
Pertes sur créances liées à des titres de participation	66	4 532
Solde des plus et moins-values de cessions	- 66	- 4 420
Sur titres d'investissement	0	0
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 66	- 4 420
Solde en perte ou en bénéfice	- 3 849	- 6 596
Immobilisations corporelles et incorporelles		
Plus-values de cessions	389	40
Moins-values de cessions	57	154
Solde en perte ou en bénéfice	332	- 114
Résultat net sur actifs immobilisés	- 3 517	- 6 710

Note 36 - Charges et produits exceptionnels

La Caisse régionale Centre Loire n'a pas comptabilisé de résultat exceptionnel en 2012.

Note 37 - Impôt sur les bénéfices

	31/12/12	31/12/11
Impôt courant	50 566	29 631
Impôt exceptionnel		
Impôt sur les bénéfices	50 566	29 631

La Caisse régionale Crédit Agricole Centre Loire fait partie depuis l'exercice 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Une convention régit les modalités de réaffectation des économies d'impôts réalisées.

La charge fiscale est de 50 566 milliers d'euros, après prise en compte de l'intégration fiscale (gain de 1 445 milliers d'euros).

Note 38 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

Le secteur d'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est celui de la banque de proximité en France.

Banque de proximité France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales (39) et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

Note 39 - Affectation des résultats

	31/12/12	31/12/11
Intérêts aux parts sociales	1 055	1 379
Dividendes de CCA	7 040	7 896
Réserves légales	57 734	64 499
Autres réserves	19 244	21 499
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau suite changement de méthode	0	0
Résultat	85 073	95 273

Note 40 - Publicité des honoraires de commissaires aux comptes

Collège des commissaires aux comptes de la Caisse régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire.

En milliers d'euros	Mazars	%	Orcom	%
Audit				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	85	100	85	89
Missions accessoires		0		0
Sous-total	85	100	85	89
Autres prestations				
Juridique, fiscal et social		0		0
Technologie de l'information		0		0
Audit interne		0		0
Autres : à préciser si > à 10 % des honoraires d'audit ⁽¹⁾	0	0	10	11
Sous-total	0	0	10	11
Total	85	100	95	100

(1) Il s'agit d'une mission effectuée auprès du comité d'entreprise.

Note 41 - Mise à disposition du de gestion

Le rapport de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Loire est à la disposition du public, à l'adresse ci-dessous :
26, rue de la Godde
45800 Saint-Jean-de-Braye

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Exercice clos
au 31/12/2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse régionale à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Estimations comptables

Provisionnement des risques de crédit

- Votre Caisse régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.2, 9, 14 et 34 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et des provisions sur base individuelle et collective.

Valorisation des titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2 de l'annexe). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2012 pour les principales lignes du portefeuille.

Valorisation des autres titres et des instruments financiers

- Votre Caisse régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.8 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

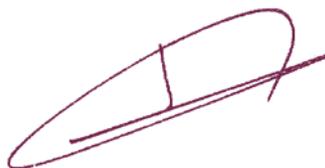
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 27 février 2013

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC

Bruno Rouillé



Mazars

Anne Veaute



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

**Caisse régionale de Crédit Agricole
Mutuel Centre Loire**

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale :

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Crédit Agricole Corporate Investment Bank (CACIB)

Personne concernée : François Thibault.

Nature et objet : la Caisse régionale comme l'ensemble des Caisses a conclu une convention de garantie financière avec CACIB dans le cadre de la création du fonds commun de titrisation AAA.

Cette convention permet à la Caisse de bénéficier d'une augmentation de limite de refinancement court terme au prorata de ses apports.

Modalités : au 31 décembre 2012, cette convention de garantie n'a pas été activée.

Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne

Personne concernée : Dominique Thibault.

Nature et objet : la refacturation de frais de fonctionnement par la Fédération régionale de Crédit Agricole Mutuel de Bourgogne à votre Caisse régionale dans le cadre de ses missions s'élève à 16 569 € TTC, comptabilisés en charge dans le compte de résultat.

Caisses locales

Personnes concernées :

M. Proust (président de la Caisse locale d'Artenay),
M. Lespagnol (administrateur de la Caisse locale de Châtillon-Coligny),
M. Thibault (président de la Caisse locale de la Charité-sur-Loire),
M. Guillien (administrateur de la Caisse locale de Corbigny),
M. Thibault (président de la Caisse locale de Cosne-sur-Loire),
Mme Perdereau (présidente de la Caisse locale de Courtenay),
M. Aourousseau (vice-président de la Caisse locale de Decize),
Mme Robert combier (vice-présidente de la Caisse locale de Donzy),
M. Picot (vice-président de la Caisse locale de Dun-sur-Auron),
M. Renaud (président de la Caisse locale de La Guerche-sur-l'Aubois),
Mme Parageau (présidente de la Caisse locale des Aix-d'Angillon),
M. Bothereau (président de la Caisse locale de Meung-sur-Loire),
M. Absolu (président de la Caisse locale de Montargis),
M. Behagel (président de la Caisse locale de Nevers),
M. Nicoulaud (président de la Caisse locale d'Orléans Saint-Cyr),
M. Bodolec (président de la Caisse locale de Sancoins),
M. Belleville (président de la Caisse locale de Vailly-sur-Sauldre),
M. Bigonneau (administrateur de la Caisse locale de Vierzon).

Nature, objet et modalités

Les dépôts des Caisses locales au 31 décembre 2012 s'élèvent à :

- bons moyen terme négociables : 52 315 110 €,
- comptes courants ordinaires créditeurs : 6 538 934 €.

Les intérêts versés par votre Caisse régionale aux Caisses locales au cours de l'exercice s'élèvent à :

- pour les bons moyen terme négociables : 1 509 183 €,
- pour les comptes courants ordinaires : 82 351 €.

La facturation par la Caisse régionale de frais de gestion s'élève à 8 707 € TTC.

Crédit Agricole Home Loan (SFH) et Crédit Agricole SA

Personne concernée : François Thibault.

Nature et objet : Crédit Agricole Home Loan, filiale de Crédit Agricole SA, a poursuivi son programme d'émission d'obligations sécurisées ("covered bonds") et d'octroi d'une garantie financière portant sur certaines créances de votre Caisse régionale.

À la suite de la mise en place de cette structure, la Caisse régionale Centre Loire a approuvé :

- la convention de garantie financière entre la Caisse régionale, CA Home Loan et CASA,
- la convention d'avances entre la Caisse régionale et CASA,
- la convention de définitions et d'interprétation entre CASA, la Caisse régionale, et CA Home Loan,
- le pacte de gouvernance entre CASA et la Caisse régionale.

Modalités : au 31 décembre 2012, les avances "covered bonds" sont de 527 712 993 €.

En contrepartie, la Caisse régionale Centre Loire affecte en nantissement des créances pour un montant total de 762 713 739 €.

Crédit Agricole Consumer Finances (SOFINCO)

Personne concernée : François Thibault.

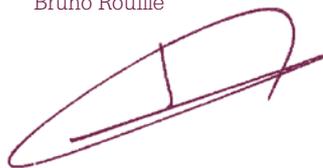
Nature et objet : le partenariat avec Crédit Agricole Consumer Finances s'est poursuivi sur l'exercice. Il a pour objectif de développer le crédit à la consommation de la Caisse régionale Centre Loire.

Modalités : cette société en participation a dégagé en 2012 un résultat comptable de 9 822 124 €, dont une quote-part de 8 478 036 € revenant à la Caisse régionale Centre Loire.

Fait à Orléans et Courbevoie, le 27 février 2013

Les commissaires aux comptes

Orcom SCC
Bruno Rouillé



Mazars
Anne Veaute



Assemblée générale

Projet de résolutions

de la Caisse régionale de

Crédit Agricole Centre Loire

du 28 mars 2013

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires.

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes :

- approuve, dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil d'administration et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 faisant ressortir un bénéfice de 85 072 609,72 euros ;
- approuve le montant global s'élevant à 27 668,13 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code général des impôts, ainsi que le montant s'élevant à 9 988,19 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve sans réserve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans le rapport du conseil, faisant ressortir un bénéfice de 75 596 milliers d'euros.

Troisième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital social arrêté au 31 décembre 2012 s'élève à :

- parts sociales : 10 140 192 parts de nominal 4 euros, soit 40 560 768 €,
- certificats coopératifs d'associés : 3 889 436 CCA de nominal 4 euros soit, 15 557 744 €,
- total capital social : 56 118 512 €.

L'Assemblée générale donne quitus entier aux administrateurs pour leur gestion de l'année écoulée.

Quatrième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'Assemblée générale fixe à 2,60 % l'intérêt à verser aux parts sociales.

L'intérêt sera mis en paiement à compter du 13 mai 2013.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les distributions aux parts sociales au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Parts sociales	Nombre de parts	Distribution	Intérêt net	Revenu global
2009	10 140 192	1 324 902,88 €	3,50 %	3,50 % ⁽¹⁾
2010	10 140 188	1 318 224,44 €	3,25 %	3,25 % ⁽¹⁾
2011	10 140 192	1 379 066,11 €	3,40 %	3,40 % ⁽¹⁾

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2009, 2010 et 2011.

Cinquième résolution

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale fixe à 1,81 euro le dividende à servir aux porteurs de Certificats coopératifs d'associés.

Ce dividende sera mis en paiement en numéraire à compter du 13 mai 2013.

Rappel des distributions effectuées au cours des trois derniers exercices :

Année	Nombre de titres	Distribution	Dividende net	Revenu global
2009	3 889 436 ^(**)	5 600 787,84 €	1,44 €	1,44 € ⁽¹⁾
2010	3 889 436 ^(**)	7 623 294,56 €	1,96 €	1,96 € ⁽¹⁾
2011	3 889 436 ^(**)	7 895 555,08 €	2,03 €	2,03 € ⁽¹⁾

(**) CCA au nominal de 4 euros.

(1) La distribution aux personnes physiques ouvrait droit à l'abattement de 40 % en 2009, 2010 et 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter les excédents comme suit :

En euros	
Résultat après impôt sur les sociétés	85 072 609,72
Report à nouveau	-
Intérêts aux parts sociales	1 054 579,97
Dividende CCA	7 039 879,16
Réserve légale	57 733 612,94
Autres réserves	19 244 537,65

Septième résolution

En application de l'article L 511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées, les personnes concernées n'ayant pas pris part au vote.

Huitième résolution

L'Assemblée générale prend acte que les mandats de Mesdames Christine Parageau et Joëlle Robert-Combier, de Messieurs Gérard Bigonneau, Serge Lespagnol et François Thibault arrivent à échéance conformément à l'article 17-2 des statuts et procède à leur renouvellement pour une durée de trois ans, mandats qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre.

Monsieur Gérard Bigonneau n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Messieurs Alain Absolu et Joël Nicoulaud ont atteint la limite d'âge et ne peuvent solliciter le renouvellement de leur mandat.

Mesdames Céline Martin-Min, Christine Parageau, Joëlle Robert Combier, Messieurs Cyril Colas, Laurent Fesneau, Serge Lespagnol, François Thibault ont fait acte de candidature.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale fixe le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé allouée au président de la Caisse régionale selon les recommandations de la Fédération nationale de Crédit Agricole.

Dixième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer pour une durée de six exercices se terminant lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018 :

- aux fonctions de commissaires aux comptes titulaires, le cabinet Mazars 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie et le cabinet Orcom SCC, 2 avenue de Paris, 45056 Orléans Cedex 1,
- aux fonctions de suppléants, Monsieur Guillaume Potel 61, rue Henri Regnault, 92400 Courbevoie et Monsieur Serge Aubailly 2 avenue de Paris, 45056 Orléans Cedex 1.

Onzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes à effet d'effectuer tous dépôts ou publicités légales ou d'accomplir toutes formalités légales ou administratives.

Siège social

8, allée des Collèges
18920 Bourges - Cedex 9
Tél. : 02 48 30 18 00
Fax : 02 48 30 18 18

Site départemental du Loiret

26, rue de la Godde
BP 45806 - 45806 Saint-Jean-de-Braye
Tél. : 02 38 60 20 00
Fax : 02 38 60 20 20

Site départemental de la Nièvre

2, route de Paris
58641 Varennes-Vauzelles - Cedex
Tél. : 03 86 71 15 00
Fax : 03 86 71 15 15

Service Qualité Clients

N° vert 0 800 210 859 (appel gratuit)

Relations investisseurs

Direction financière :
Alain Elegoët, Directeur finances, marketing et pilotage
Tél. : 02 38 60 25 33
E-mail : alain.elegoet@ca-centreloire.fr

www.ca-centreloire.fr

 Retrouvez-nous sur
www.facebook.com/CreditAgricoleCentreLoire



CENTRE LOIRE

Le bon sens a de l'avenir